

# le travail

**On embraye... on fonce!**





# La CSN

## On embraye... ...on fonce

En 1965, près de 200,000 ouvriers, collets blancs, professionnels salariés, ont embrayé avec la CSN. Pour ces hommes et ces femmes, le syndicalisme est une façon d'envisager toute la vie et non pas seulement une patente inventée pour aller chercher des salaires.

La CSN croit que l'être humain a des droits sacrés: le droit à une vie familiale aussi pleine que possible, à l'éducation jusqu'au plus haut niveau, de dire et d'écrire librement, de participer activement aux décisions politiques, à la vie économique et industrielle de la société, et enfin, le droit à un revenu capable de lui assurer la sécurité matérielle.

En 1966, plus que jamais, la CSN entend fonder sur les obstacles qui empêchent les travailleurs de jouir de leurs droits fondamentaux. Fonder, oui. Mais cela exige plus de force morale que musculaire, plus de travail de tête que de coups de tête, plus de réflexion que d'explosions, et surtout une participation plus active que jamais de tous les travailleurs aux décisions qui devront se prendre. En d'autres mots, il s'agit de perfectionner cette magnifique formule d'action collective, cette fraternité dans l'action qui se nomme CSN.  
RICHARD DAIGNAULT

### le travail

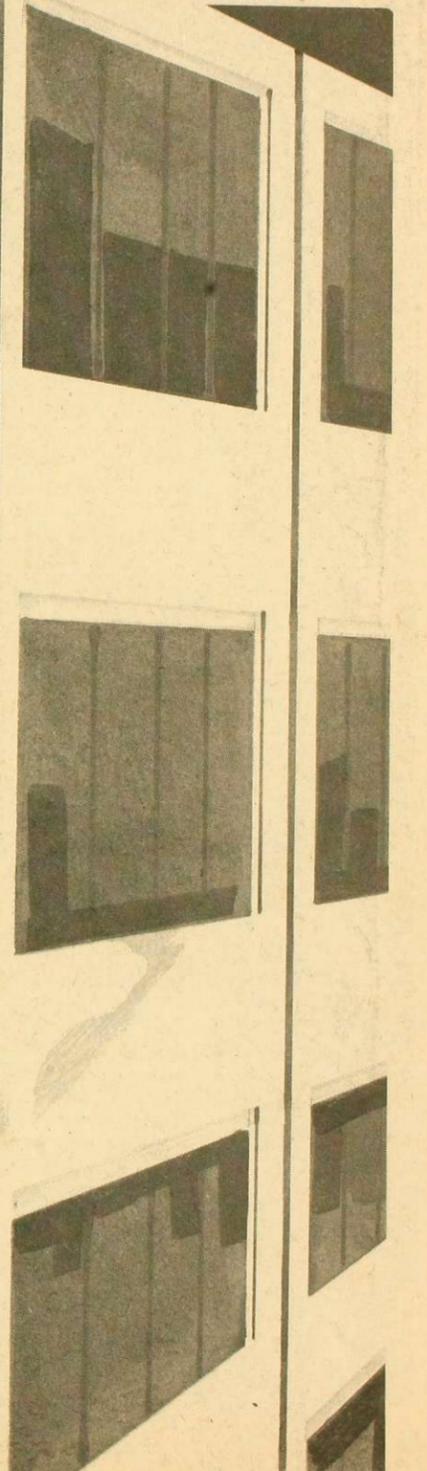
Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 1361 St-Denis, Montréal. Tél.: 844-2531. Composé par "Le Printemps" et imprimé par les Éditions du Québec, St-Jean-de-Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

La CSN est dynamique par ses membres (près de 200,000 aujourd'hui) et par ceux qui lui gagnent ses batailles.

Plusieurs de ces héros ont mené en 1965 des luttes dures, longues et épuisantes. Mais avant tout ils les ont gagnées. La CSN en est sortie plus forte qu'avant!

Certaines luttes sont encore à gagner: La Grenade et L'IATSE, les fonctionnaires provinciaux, les employés d'hôpitaux, les professeurs, les gars de la construction, le textile, etc.

La CSN a embrayé en 1965  
En 1966, elle fonce



# Ils ont mené des luttes difficiles

## Certains d'entre eux continuent

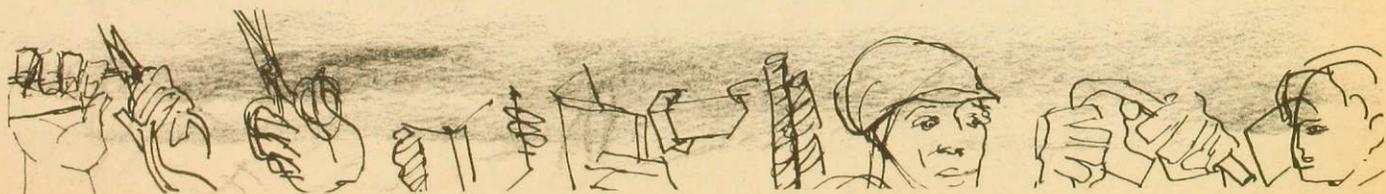
La CSN a beaucoup grandi depuis quelques années. Elle compte de nouveaux chefs syndicaux, de nouvelles figures. Nous tenons à vous présenter ici quelques-uns parmi ceux-ci qui, au cours de 1965, ont mené des luttes difficiles. Nous espérons pouvoir vous présenter dans les numéros subséquents d'autres personnalités du mouvement. Vous entendez parler d'eux. Vous lisez leurs déclarations. Les voici, tels que vu par la lentille de notre photographe Jean-Louis Frund.



JEAN-GUY RODRIGUE fut président du syndicat des ingénieurs de l'Hydro-Québec durant la grève de l'été dernier. Longue et difficile, cette grève a marqué une étape importante dans l'évolution du syndicalisme de cadres en Amérique du Nord. Elle a aussi marqué un point tournant dans la négociation au niveau des cadres avec le gouvernement provincial. Beaucoup de travail est encore à faire mais les ingénieurs de l'Hydro sont confiants, après avoir gagné leur reconnaissance syndicale d'obtenir une convention collective.



RAYMOND FORTIN est président du syndicat des fonctionnaires de la province de Québec qui compte près de 30,000 membres. L'expérience vécue au Québec par ce très vaste syndicat est unique en Amérique du Nord. Les fonctionnaires font face à des négociations d'une très grande complexité avec l'administration provinciale. Bien organisés, solidaires, ils sont confiants qu'ils obtiendront cette année leur première convention.



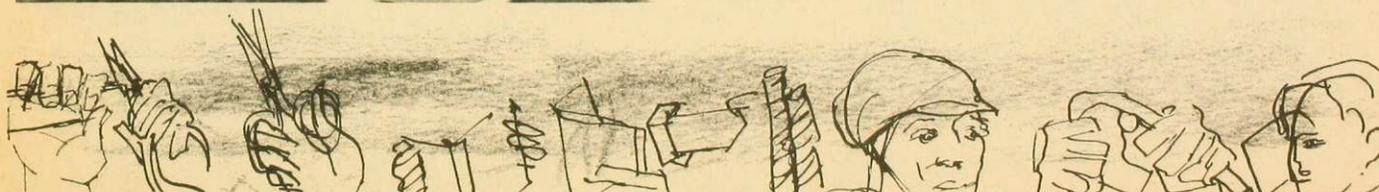
YVAN BLAIN, président du syndicat des employés de la Commission de Transport de Montréal. Tous se rappelleront de l'arrêt du transport à Montréal l'an dernier. Le contrat obtenu a fait époque et a contribué à réorganiser les finances inter-municipales sur les problèmes du transport en commun. Bien planifié, l'arrêt de travail s'effectue dans l'ordre le plus total. Organisateur hors pair, esprit calme, Yvan Blain dirige aujourd'hui un des plus gros syndicats de la province.



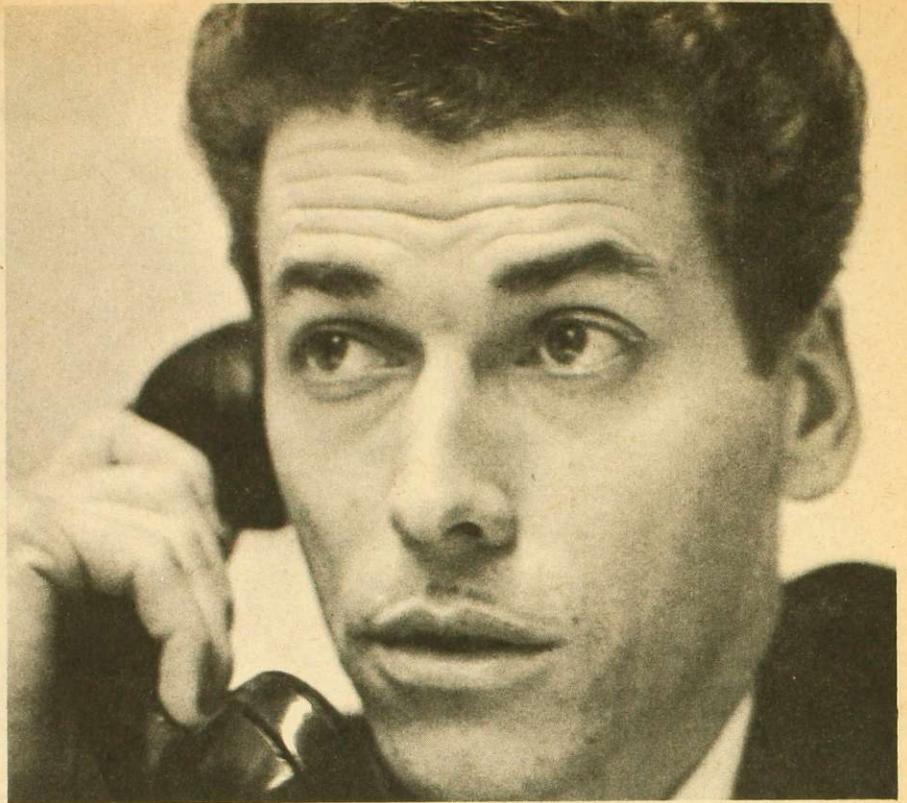
RENÉ CHARTRAND, président du syndicat des fonctionnaires de la Régie des alcools du Québec est un autre jeune chef syndical qui a montré des qualités indiscutables au cours du long conflit de la régie des alcools. Orateur fulgurant, il a su maintenir le moral de ses syndiqués.



ROLAND SOUCHEREAU, président des syndicats des employés de la Compagnie de Transport Provincial au cours de la grève qui paralysa le transport public par autobus dans presque toute la province l'an dernier. Il est un des chefs syndicaux qui croient que la convention collective ne représente qu'une partie (une partie importante évidemment) de l'activité syndicale. Son syndicat fut très discipliné durant le conflit. Le contrat obtenu fut magnifique.



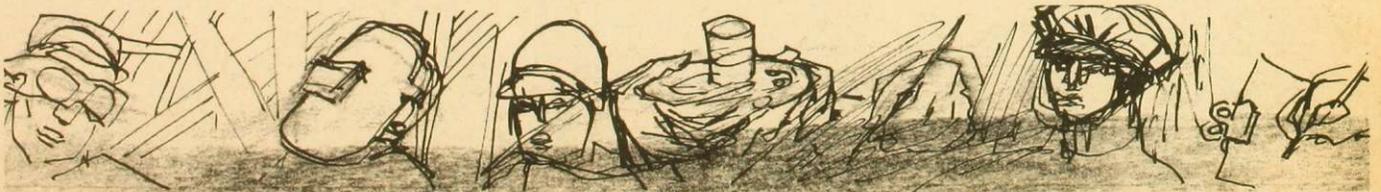
HERVE DUBE, président du syndicat des employés du port de Montréal, a vécu l'une des plus dures grèves de l'année 1965. Ecrasés depuis des années par une gérance dictatoriale soutenue par une police brutale, les employés du port en étaient à leur première grève. Ils eurent à livrer une véritable lutte pour acculer les administrateurs à la défaite. Malgré l'excellent contrat qu'ils obtinrent à la conclusion du conflit, il semble que la direction du port trouve difficile de se résigner au syndicalisme. Il reste beaucoup de travail à faire dans le domaine des relations industrielles au port de Montréal.



CLAUDE SABOURIN est le président du syndicat des professeurs de l'Etat du Québec qui compte des membres dans toutes les parties de la province. Les professeurs s'organisèrent, il y a cinq ans. Le gouvernement provincial leur fit une opposition systématique. En 1966, ils luttent toujours avec le gouvernement pour tenter d'obtenir une première convention collective. Malgré les difficultés, ils sont confiants d'atteindre leur objectif d'ici peu de temps.

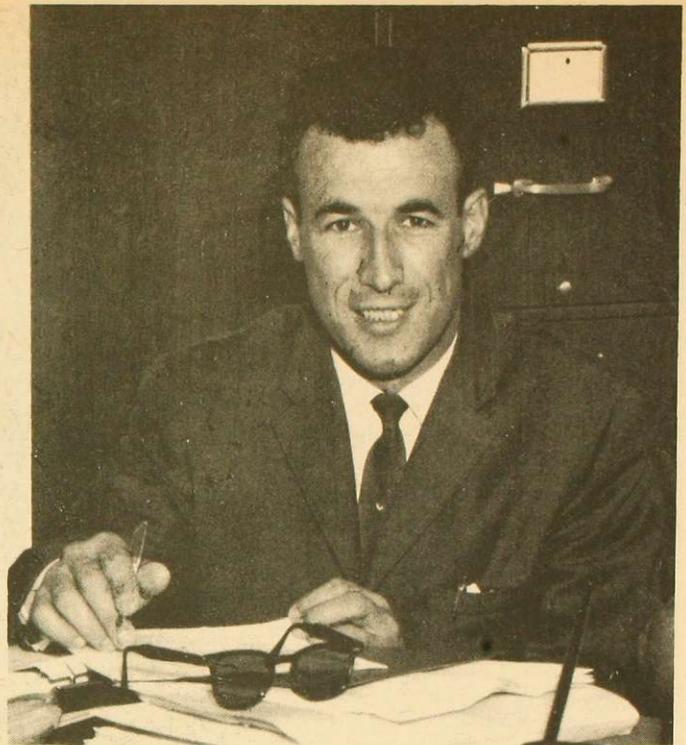


YVAN MORIN est président du syndicat des ouvriers de la Régie des Alcools du Québec. Très jeune encore, c'est un pilier pour les membres et au cours de la célèbre grève qui se termina l'hiver dernier par un succès retentissant, il s'acquit la renommée d'un travailleur infatigable.

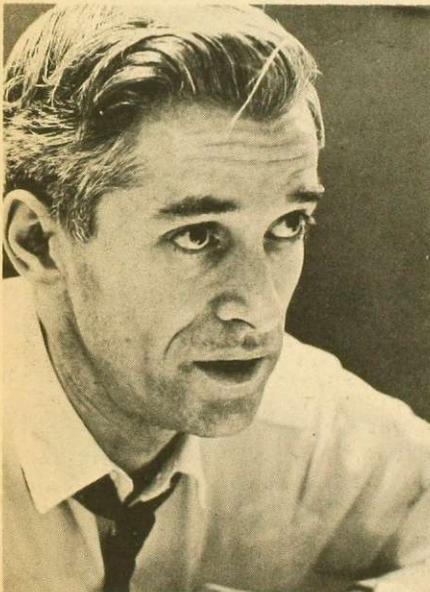




**MONIQUE REMILLARD** est présidente du syndicat des employés de H.B. LaGrenade, en grève depuis près de 10 mois. Au prise avec un employeur âgé et entêté, les grévistes de LaGrenade attendent forcément les événements. La compagnie de toute façon ne peut produire à capacité avec les "scabs" qu'elle a employés. Les grévistes ont l'appui de leur Fédération de la chaussure et de la CSN. Ils méritent l'appui et l'encouragement de tous les syndiqués de la CSN.



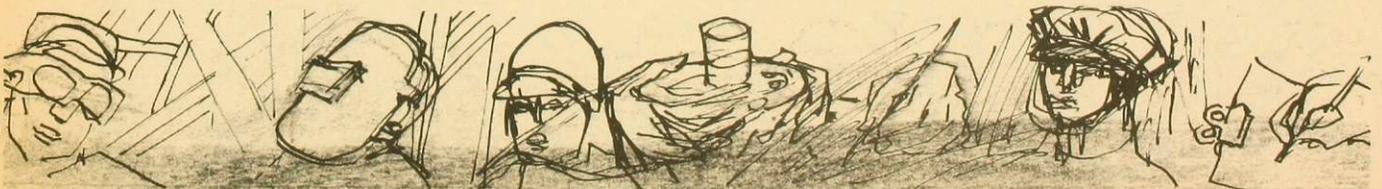
**OSCAR MALLAIS** fut président du syndicat des plombiers de Québec durant la longue grève de l'été dernier. Face à la dureté des patrons, à la compétition des syndicats américains au cours de la grève, les plombiers ont vraiment été obligés de tenir le coup malgré les menaces de violence, les interventions policières, et l'antipathie de la petite bourgeoisie de la haute ville, qui contrôle les journaux de la vieille capitale. Malgré tout, ils en sont sortis avec une victoire remarquable. Un groupe d'hommes vraiment courageux.



**ROSAIRE MALLETTE,**

décédé récemment à l'âge de 44 ans, organisateur syndical pour la CSN, était de la race de ceux qui ne fléchissent JAMAIS, qui ne cèdent JAMAIS à l'adversaire. Pierre Vadeboncoeur dit de lui: "Deux traits dominaient son caractère: une fidélité absolue à son engagement, une obstination courageuse. Il luttait pour le droit: tant

que ce droit n'était pas satisfait, Mallette ne démordait pas; (...) son entêtement était une sorte d'entêtement motivé par l'idéal, un refus sans appel de céder quoi que ce soit à l'injustice. "(...) Il est resté obscur. Son nom ne sera pas dans l'histoire. C'est une bonne chose: qu'avait-il de commun avec les usurpateurs et les aventuriers qui y figureront en bonne place? Mallette peut dormir en paix: il fut un homme"



FTQ - CSN - FTQ - CSN - FTQ - CS

# Fronts communs.

**Pleine liberté syndicale**

**Action commune dans les grands coups**

Le Président Général Marcel Pepin de la Confédération des syndicats nationaux et Louis La-berge, le président de la Fédéra-

tion des travailleurs du Québec, ont inauguré en décembre dernier une ère sans précédent de collaboration syndicale sur les

grands problèmes de l'heure.

Front commun sur le régime des rentes, Front commun à Montréal chez les 50,000 travailleurs de la construction, Front commun avec l'Union Générale des étudiants du Québec dans l'affaire de la grève chez LaGrenade, Front commun avec la FTQ et les étudiants contre Coca-Cola qui refuse de négocier...

Partout, où l'action commune des ouvriers, et des étudiants, peut aider à la solution d'un grand problème qui dépasse les cadres d'un seul syndicat, ou à la solution d'un conflit ou la force combinée des travailleurs peut vraiment se faire sentir et devenir efficace, il sera possible en 1966 de faire un Front commun, pour le plus grand bénéfice de tous les travailleurs.

Pourtant dans chacune de ces actions concertées la liberté des syndicats respectifs est entièrement respectée.

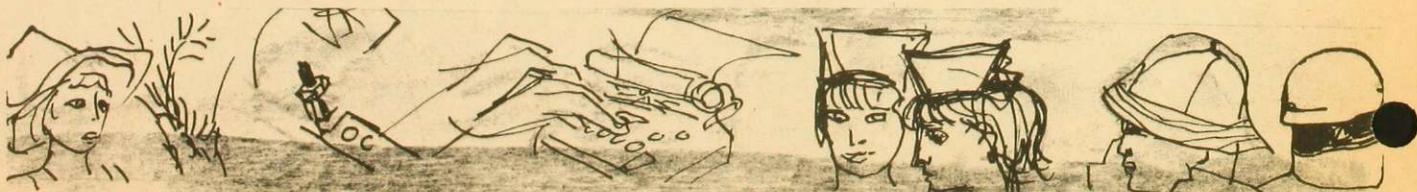
Le premier Front commun, sur le Régime des rentes, fut un succès retentissant. Un grand dépliant illustré, intitulé PENSEZ-Y BIEN fut distribué à près de 500,000 exemplaires, en français et en anglais.

Les Fronts communs soulignent la fraternité qui doit régner entre les travailleurs, en



A une conférence de presse, tenue à Montréal, les journaux, la radio et la télévision, sont venus écouter MM. Marcel Pepin et Louis LaBerge leur faire part de l'action commune qu'ils avaient décidé de mener sur le Régime des Rentes. Le dépliant "Pensez-y bien" y a été distribué.

CSN - FTQ - CSN - FTQ - CSN - FT



# CSN - FTQ - CSN - FTQ - CSN - FT

↳  
dehors des doctrines syndicales qu'ils ont respectivement adoptées.

Quand il s'agit d'aider tous les travailleurs, sur une question qui les intéressent tous, le Front commun présente la formule idéale d'action.

Mais elle s'avère également pratique là où des travailleurs, appartenant à différents mouvements, ont des problèmes bien concrets de convention collective à régler et qu'ils ne peuvent atteindre leurs objectifs en négociant chacun de leur côté.

C'est le cas de la construction à Montréal où les conditions de travail sont incroyablement dures depuis plusieurs années malgré les efforts de tous les agents et organisateurs syndicaux.

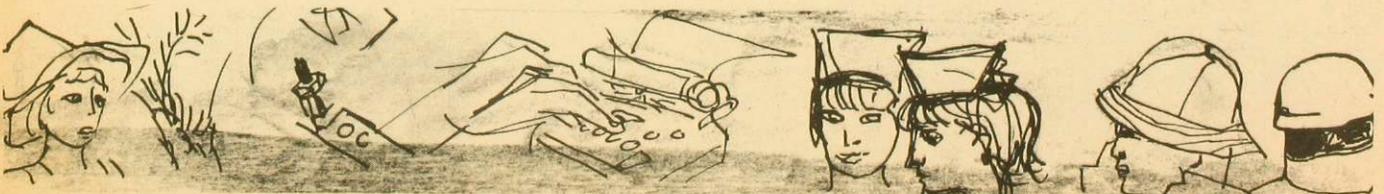
Cette année les travailleurs de la construction se sont entendus: un seul comité de négociation, une seule convention collective, liberté entière d'adhérer au syndicat de son choix.

Marcel Pepin et Louis Laberge ont appuyé sans réserve ce grand Front commun des 50,000 ouvriers de Montréal. Ils pourront obtenir ensemble des conditions de travail vraiment humaines, enfin.

↳  
Une seconde conférence de presse conjointe était organisée par la FTQ et la CSN, le 28 janvier dernier. Les deux présidents et les principaux représentants syndicaux des travailleurs de la construction étaient là pour répondre aux questions des journalistes.



# FTQ - CSN - FTQ - CSN - FTQ - CS



# 1966 sera l'année de la construction

Sur les chantiers, ça discute, ça argumente, ça bouge.

Un esprit de négociation commence à se créer

par Giovanni Pedetti

Une grande activité règne présentement dans les bureaux du Syndicat de la Construction de Montréal (CSN). De nombreuses assemblées sont tenues groupant tous les métiers de la construction pour étudier et prendre des décisions.

Sur les chantiers de construction, ça discute, ça argumente, ça bouge. Un esprit de négociation commence à se créer.

Les travailleurs de la construction sont conscients qu'il n'y aura qu'une seule année 1966 dans toute leur vie à cause de l'Expo '67 et que s'ils exploitent leur force économique au centuple, ils iront chercher par la négociation ce qu'ils désirent obtenir; ils créeront des précédents dans toute l'industrie de la construction.

Le mot SECURITE est le thème des présentes négociations. Les représentants du Syndicat de la Cons-

truction de Montréal (CSN), de la Fédération du Bâtiment et de la CSN, font l'impossible, pour aller chercher cette sécurité sous toutes ses formes: sécurité d'emploi, sécurité de salaires, sécurité syndicale, sécurité de pension et de maladie, sécurité travail, sécurité d'apprentissage, cartes de compétence. Il faut négocier un fonds de prestations supplémentaires en cas de chômage, pour que le travailleur de la construction puisse lui aussi équilibrer son budget familial.

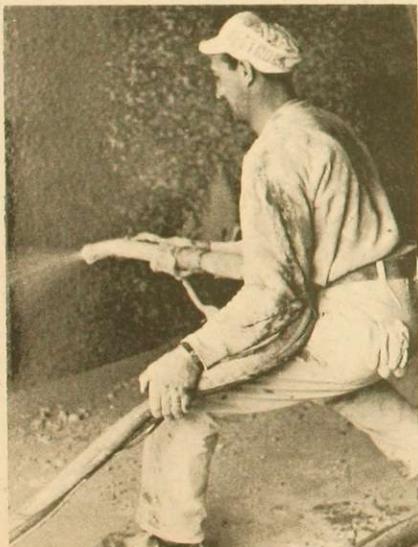
Les lois de sécurité au travail ne sont pas observées; il faut trouver une formule pour qu'elles le soient.

La convention collective et le décret se terminant le 31 mars 1966. Pour aller chercher ce que vous voulez dans la nouvelle convention et le décret, vos représentants syndicaux ont besoin de votre soli-

darité. Il faut que continue de monter cet esprit de détermination, que votre comité de négociation a besoin pour se sentir appuyer devant les patrons.

Je suis convaincu que tous mes compatriotes italiens seront du nombre de cette masse de travailleurs de la construction de Montréal qui sont prêts à tout pour obtenir justice. Je fais ici appel à eux pour les inviter à donner l'exemple en se montrant aussi solidaires et syndicalistes que nos compatriotes en Italie. Les Canadiens nous ont reçus dans leur pays et comptent sur nous pour participer et les appuyer dans leurs revendications qui sont aussi les nôtres. Je vous demande de le faire en joignant les rangs du Syndicat, en participant aux assemblées, et en prêchant à tous vos compagnons de travail que 1966 sera l'année de la construction s'ils en ont le détermination.

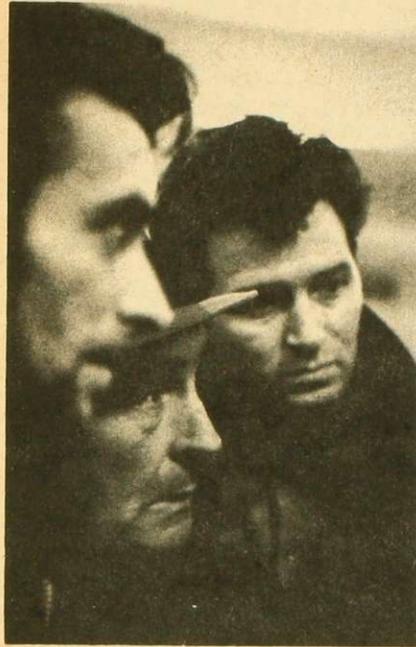
**C'est comme cela  
qu'on les traite !**



Sur les chantiers de construction, c'est moins le souci de l'efficacité qui prévaut que le souci de la vitesse. Et ce sont les travailleurs qui en font les frais. A preuve la façon dont on traite ce plâtrier: pour que le travail se fasse plus vite, on lui a remis un nouvel instrument pour badigeonner les murs de plâtre. Ça fait peut-être les murs plus vite, mais regardez de quoi le gars a l'air, après: il se retrouve avec une croûte de plâtre de quelque pouces d'épais sur le visage. C'est tout cela qu'il faut changer sur les chantiers de construction. Ces gars-là sont des hommes comme les autres et ils doivent être traités comme tels!



# Les salariés de Cowansville savent tenir tête au patron



A Cowansville, petite ville perdue des Cantons de l'Est, ça fait des années et des années que le syndicalisme essaie d'entrouvrir les portes et de faire son installation. Ça n'a pas été chose facile.

La CSN, installée à Granby, pouvait difficilement tenir des assemblées à Cowansville: comme on dit souvent Cowansville "ne voulait rien savoir". Après toutes ces années de luttes, faites presque en cachette, les organisateurs syndicaux de Granby ont réussi. Et ce fut le grand réveil. Tout le monde s'en est mêlé. Comme à Princeville et dans plusieurs autres petites villes de la province, la population tout entière a voulu que ses travailleurs voient leurs droits reconnus et respectés par le patron.

Les menaces et les manoeuvres d'intimidation n'y ont rien fait: les travailleurs avaient choisi d'être des hommes et rien ne pouvait plus les empêcher de forcer les autres à le reconnaître.

Le patron de la Vilas Industries Ltd. a voulu prétendre que les travailleurs



Aldéric Doucet, président du syndicat

de son usine ne voulait pas du syndicat. C'est là que les gars de Cowansville ont pris leur affaire en mains.

La tentative du patron a avorté: la Commission des Relations de Travail du Québec vient d'accorder aux travailleurs ce qu'ils voulaient: un vote sera pris à l'usine pour qu'on sache enfin si oui ou non, malgré les prétentions du patron, les ouvriers veulent être représentés par leur syndicat, le Syndicat National des Employés de Vilas Industries.

Personne ne doute plus, à voir l'esprit qui règne chez les syndiqués, du résultat du vote. Il marquera la victoire du syndicalisme.

## Pepin remettra son \$100 dollars par jour à la CSN

Le président général de la CSN, Marcel Pepin, annonce qu'il versera à la CSN le \$100 par jour qui lui est payé, comme aux autres administrateurs de la Caisse de Dépôt du Québec, pour chaque journée qu'il consacre à cet organisme.

Le président de la CSN, qui représente le mouvement ouvrier à la Caisse de Dépôt, considère que le travail qu'il y fait à ce titre doit revenir au mouvement ouvrier.

La présence du mouvement ouvrier dans cet organisme, qui est chargé d'administrer et de placer les argents qui proviennent des contributions des Québécois au Régime des rentes, est d'une importance vitale.

La tâche des administrateurs de la Caisse de Dépôt est immense. On sait que dans quelques années, ils auront la responsabilité d'administrer quelques milliards de dollars. C'est le salaire qu'il recevra pour faire ce travail (\$100 par jour consacré à la Caisse de Dépôt) que le président Pepin versera à la CSN.



# Les gars des services publics ont signé des conventions collectives modèles

Après le coup de revolver du droit de grève, la Fédération des employés des services publics est devenue la plus active de 1965.

par GILLES PRATTE

Venus du bout de la nuit, les travailleurs des services publics ont reculé cette année les frontières de la négociation en signant des conventions collectives modèles leur assurant, parmi les premiers, une protection complète contre l'automatisation, la pleine sécurité d'emploi, et en décrochant des salaires allant jusqu'à \$140 par semaine pour des sténodactylos et des conditions de travail permettant à des concierges de se faire jusqu'à \$10,000 dans l'année.

La sanction du droit de grève au secteur public, en septembre 1964, est le coup de revolver qui a marqué le nouveau départ de la Fédération canadienne des employés des services publics (CSN) pour en faire, le temps de le dire, une des plus florissantes de la Confédération et, sans conteste, la plus active de 1965.

En chipant trois unités aux syndicats internationaux et en intensifiant son recrutement, la Fédération, jeune de quatre ans, a augmenté, au cours de l'année, de 16,895 à 23,765 le nombre

de ses membres et de 152 à 181 celui de ses syndicats.

Ce n'est toutefois là qu'un départ. Déjà, le directeur des services de la Fédération, M. Jean-Robert Gauthier, prévoit qu'à son prochain congrès, en juin 1967, la centrale comptera près de 35,000 membres.

Si les quatre grèves, deux de deux semaines et deux d'une journée, menées à la Commission de transport de Montréal, au Provincial transport, à la Commission des écoles catholiques de Montréal et aux chantiers de la Manicouagan ont centralisé l'attention publique sur ces règlements-choc, la Fédération a quand même conclu, sans grève, non sans quelques passes d'armes, 92 autres conventions collectives de travail.

Les dirigeants des syndicats internationaux ont quelques raisons de ne pas porter la Fédération dans leur cœur.

En plus de les avoir affaiblis de trois unités, elle a conclu une de ses conventions collectives les plus importantes dans le domaine de l'électricité, la veille du jour où les employés de l'Hydro-Québec à Montréal affiliés, plus ou moins, à la FTQ, devaient entrer en grève.

Ce règlement couvrant, en gros, tous les employés des anciennes compagnies nationalisées à l'extérieur de Montréal, était basé sur une sentence arbitrale rendue le 15 juin mettant fins aux négociations à la Shawinigan Water and Power.

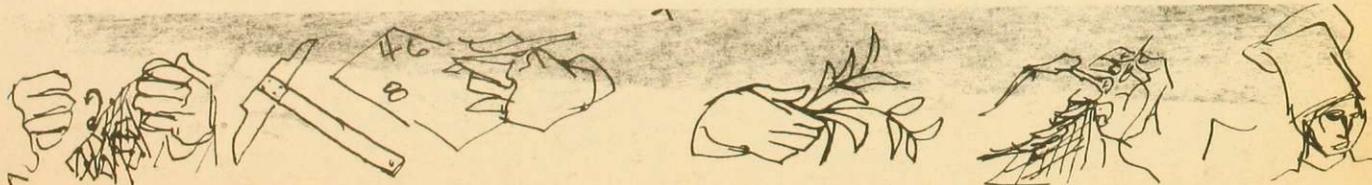
Le directeur adjoint de la Fédération, affecté aux services techniques, M. Guy Beaudoin, estime que, non seulement cette sentence-Bible a servi d'étalon pour les nouveaux contrats de sept compagnies d'électricité, mais que aussi elle contient tout ce que les syndicats internationaux ont pu obtenir pour leurs membres de Montréal.

Cette sentence arbitrale qui couronnait une lutte de trois ans accordait à chacun des 1,200 employés de la Shawinigan un gain supplémentaire moyen de \$1,200 outre un montant forfaitaire de \$350 pour la rétroactivité et un substantiel boni d'ancienneté.

Les employés de la Shawinigan, et par la suite tous ceux de l'Hydro-Québec, ont conservé leurs droits acquis tout en profitant d'une protection com-



IL A RATRAPÉ UN RETARD DE 20 ANS



plète contre les bouleversements pouvant survenir à l'Hydro-Québec.

Ils ont ainsi obtenu pour tout le monde, toutes les garanties nécessaires contre la politique d'intégration et de mobilité du personnel. L'entente établit aussi l'uniformité de salaires à l'intérieur d'un même réseau. Ce qui signifie qu'un employé de l'Hydro en Beauce touchera le même salaire que son correspondant à Trois-Rivières, par exemple.

D'autres négociations laborieuses à l'Hydro-Québec ont été celles menées aux chantiers de la Manicouagan. Les ouvriers ont même dû user de leur nouveau droit à la grève, pendant une journée, pour obtenir satisfaction.

Le syndicat Interprof, groupant les employés de bureau et les ouvriers spécialisés, a mené des négociations nouvelles de septembre 1964, le mois où ils ont pris leur droit de grève en main, jusqu'au 18 juin 1965, alors qu'ils ont décidé d'en faire usage.

Là, en plus d'avoir gagné une augmentation hebdomadaire de salaire de \$8 par année pendant trois ans, les syndiqués ont provoqué un changement radical dans la politique de l'Hydro au chapitre des droits de la direction. Aujourd'hui, le syndicat peut contester n'importe quelle décision portant sur les conditions de travail, qu'elles soient ou non prévues dans la convention collective.

Le coup le plus spectaculaire de l'année a quand même été la double grève du transport en commun.

Les syndicats de la CTM et de la PTC, qui n'avaient obtenu leur accréditation syndicale qu'en décembre 1964, ont par leurs grèves du mois



**GUY BEAUDOIN**

Une sentence qui couronne trois ans de lutte



**JEAN-ROBERT GAUTHIER**

"Pousser plus loin les frontières..."

de juin rattrapé un retard de 20 ans.

Un organisateur syndical n'a pas craint d'affirmer que ces travailleurs, notamment ceux de la PTC, ont tout simplement été mis au monde.

M. Beaudoin estime que les deux contrats en question peuvent être cités en exemple à la grandeur du pays, précisant qu'à la PTC c'est le projet syndical qui a été adopté presque mot à mot.

Ces deux syndicats, sortis des rangs des syndicats internationaux, en étaient à leur première convention de travail avec la CSN et pour un premier essai, ce fut un coup de maître, un peu, il faut bien le dire, grâce au droit de grève nouvellement acquis.

Alors que dans l'industrie, la semaine de travail de 35 heures est de plus en plus courante, les employés de la PTC trimaient encore, comme au temps jadis, de 60 à 75 heures par semaine pour un dollar l'heure.

Maintenant, grâce à leur grève, pour 10 heures de travail de moins par semaine, ils touchent \$20 de plus, ce qui leur donnera, au premier juillet prochain, un minimum de \$85 par semaine.

Les gars de la CTM, qui partaient de moins loin, ont quand même décroché une augmentation de salaires de 60 cents l'heure qui leur assure \$108.80 pour 40 heures de travail.

Cela, sans parler du régime de sécurité, singulièrement amélioré.

L'année 1965 aura aussi été celle de la première grève à la Commission des écoles catholiques de Montréal. Dans ce milieu traditionnellement assez peu révolutionnaire, le nouveau droit de grève a donné envie aux syndiqués de s'en servir.

Ce qu'ils firent une journée pour rentrer le lendemain avec en poche une augmentation de l'ordre de 10 pour cent pour les hommes de métiers et de 15 cents l'heure pour les autres membres de l'unité de négociations.

Ces majorations ont porté, par exemple, le salaire maximum d'une secrétaire à \$6,840 cette année et à \$7,280, en 1967; celui des concierges, à \$6,000 et à \$6,600 cette année.

Mais dès 1965, il s'est trouvé des concierges pour se faire \$10,000. Cela parce que chaque fois qu'ils avaient à nettoyer une salle d'école après que d'autres y avaient fait de la politique, ils étaient payés en surplus pour ce travail.

Faut dire que les concierges qui ont empoché cette moyenne de \$200 par semaine n'ont pas compté leurs heures de travail.

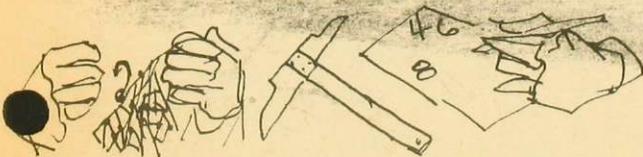
Les employés de la CECM ont aussi obtenu l'atelier syndical parfait, une excellente clause de sécurité d'emploi, une clause concernant les travaux à forfait, un régime de congés maladie payables à 10 pour cent au moment du départ, après 10 ans de service, et cumulatif indéfiniment.

Au cours de cette année 1965, il y a aussi le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal qui, sous la direction du président de la Fédération, M. André Lanciault, a signé un contrat qui maintient son leadership.

Outre les chefs syndicaux déjà mentionnés qui ont mené une dure lutte sur tous les fronts, il faut aussi souligner le travail de Gilles Laporte, Georges-Etienne Hébert, Jean-Marc Jodoin, René Chartrand, Normand Dionne, Roland Fournier, Adrien Belavance, Roland Martel, Bernard Bastien et Laurent Plamondon.

Et comme bien on se doute, le travail ne fait que commencer. Le directeur des services, M. Jean-Robert Gauthier, trace le programme: "Partout où notre juridiction constitutionnelle nous le permet nous voulons pousser plus loin les frontières de la liberté humaine, les frontières de l'épanouissement humain. Rien, dit-il, n'est assez bon, rien n'est assez efficace..."

C'est un peu dans cet esprit que le comité exécutif du bureau fédéral vient d'adopter une résolution réclamant la formation d'un ministère de la Fonction publique pour que le gouvernement mette au point une politique de négociations qui éviterait aux syndicats de ne rencontrer que des commissionnaires sans mandat.



# Les syndiqués de Radio-Canada protestent



La CSN mène une grande bataille sur la question de l'affiliation des employés du réseau français de Radio-Canada. Ces syndiqués sont actuellement affiliés à l'IATSE, qui est une centrale américaine dépassée et inefficace non seulement au Canada mais même aux Etats-Unis. Devant cet état de choses, les syndiqués ont demandé leur affiliation à la CSN, considérant qu'elle défendrait mieux leurs intérêts. Après étude de la question, le Conseil Canadien des Relations Ouvrières leur a refusé cette affiliation.

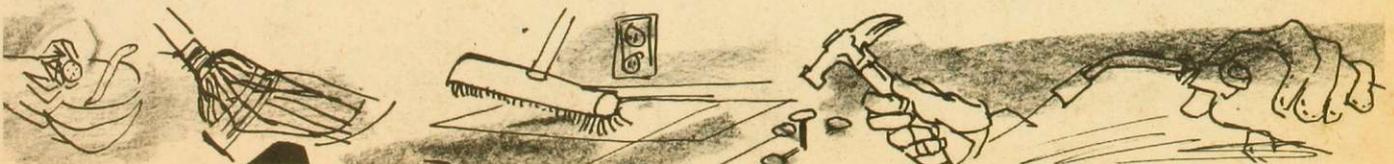
A la suite de la décision du CCRO, plus de 300 syndiqués se sont réunis le 1er février dernier et ils ont rédigé une protestation énergique. En voici le texte.

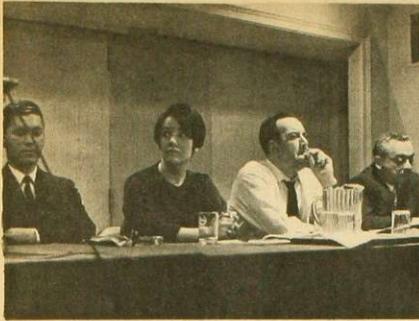
JEAN-PAUL GEOFFROY, secrétaire-général adjoint de la CSN

L'assemblée spéciale du Syndicat Général du Cinéma et de la Télévision (CSN) comprenant 310 membres présents: souligne que les employés de Radio-Canada doivent jouir pleinement de leur droit d'association et que ce droit doit pouvoir être exercé comme il est exercé pour les autres salariés, mentionne que le fondement du droit d'association réside dans le choix libre, pour les employés, de leur syndicat, attire l'attention sur le fait que les employés membres du SGCT ont choisi librement leur syndicat et que seul l'intérêt public peut être invoqué à l'encontre de leur choix, rappelle avec force que la presque totalité des employés couverts par l'unité de négociation sont de langue française et qu'il leur répugne d'être forcés de demeurer assujettis à un syndicat américain qui a affiché à leur égard, le plus cinglant mépris de leur langue et de leur culture, est scandalisé parce que dans un conflit intersyndical intéressant deux centrales - la CSN et le CTC - le Congrès du Travail du Canada est représenté par 3 membres tandis que la Confédération des Syndicats Nationaux ne compte qu'un représentant siégeant sur le Conseil Canadien des relations Ouvrières qui doit entendre la cause et porter jugement; il est évident, que dans une telle situation, le "fair-play" n'existe pas; est surprise que Radio-Canada soit intervenue dans le conflit pour déclarer que l'intérêt des salariés soit de demeurer dans une unité dite nationale et s'opposer à la requête du Syndicat Général du Cinéma et de la Télévision (CSN) alors que Radio-Canada négocie sur la base du réseau français avec la Fédération des auteurs et des artistes (Union des artistes de Montréal - Syndicat du spectacle et des artistes du Québec) et avec l'Association des réalisateurs au service exclusivement, du réseau français, déclare que le syndicat IATSE ne compte plus dans ses rangs un nombre suffisant de membres pour les représenter, souligne que la décision du Conseil Canadien des Relations ouvrières de maintenir en place, comme agent-négociateur, un syndicat qui n'a plus la confiance des employés les oblige à demeurer à l'intérieur d'un syndicat qu'ils ont désavoué,

En conséquence, l'assemblée générale

1. proteste énergiquement contre l'injustice de cette décision qui constitue un déni de justice, et contre cette négation du droit d'association dont les membres du SGCT sont victimes,
2. demande à la CSN d'appuyer leurs revendications,
3. autorise le comité exécutif de son syndicat conjointement avec la CSN d'entreprendre toutes les démarches requises (y compris une demande en révision devant le CCRO) et d'utiliser tous les moyens jugés utiles pour faire reconnaître ses droits,
4. demande que le Premier Ministre du Canada et le ministre fédéral du Travail soient informés officiellement de cette résolution.





A cette assemblée spéciale des syndiqués de Radio-Canada étaient présents (de gauche à droite) : Gérard Levac, président du SGCT (section Radio-Canada), Gisèle Richard, secrétaire, Marcel Pépin, président de la CSN, et Jean-Paul Geoffroy, secrétaire-général adjoint de la CSN.



Claude Duparc, président du syndicat des employés de CKVL, poste de radio montréalais, est venu annoncer ce soir-là que dès le lendemain, soit le 2 février, l'affiliation de son syndicat à la CSN entrerait en vigueur.



Plus de 300 syndiqués étaient présents.

## Un projectionniste remet les choses à leur place

Dans le numéro de décembre du "Travail", un projectionniste avait dénoncé les conditions de travail de ceux qui font ce métier. L'Association des propriétaires de cinémas, par l'entremise de son président, M. Gaston H. Théroux, a répliqué dès le 21 décembre par la voix des journaux.

M. Théroux disait que l'article paru dans "Le Travail" était tendancieux et diffamatoire, parce que selon lui, "les cabines de projection, construites selon la loi, ne sont ni dangereuses ni insalubres" et que "prétendre qu'un projectionniste ne touche que \$42.00 par semaine pour sept jours de travail est une affirmation gratuite basée sur un cas anonyme".

Un autre projectionniste a décidé de répondre à M. Théroux. A propos de l'anonymat de la personne interviewée, il dit ceci à M. Théroux : "Il le fallait bien, car les projectionnistes n'ont jamais eu de sécurité. Depuis que le Syndicat est fondé, tous ont peur de perdre leur emploi".

A propos des cabines, il dit : "Nous lui suggérons d'aller visiter des cabines construites depuis plus de 15 ans. Dans presque tous les cas, elles n'ont jamais reçu une couche de peinture depuis leur construction; il n'y a aucune fenêtre sauf dans quelques exceptions et la seule ventilation est là pour aérer la lampe à arc. Dans bien des cas, elle n'est pas adéquate et

les gaz se répandent dans la cabine au détriment de la santé des hommes".

Sur la question des salaires, les projectionnistes répondent à M. Théroux : "Nous lui demandons de faire une petite enquête auprès de certains membres de son association sur les salaires qu'ils paient; ils varient entre \$6.00 et \$9.00 le quart (shift), un quart étant une durée de 4 heures et demi ou 5 heures et demi. Les samedis et dimanches, le projectionniste entre dans la cabine vers 12.30 hres et n'en sort qu'après 11 hres le soir. Il doit manger sur place, en travaillant."

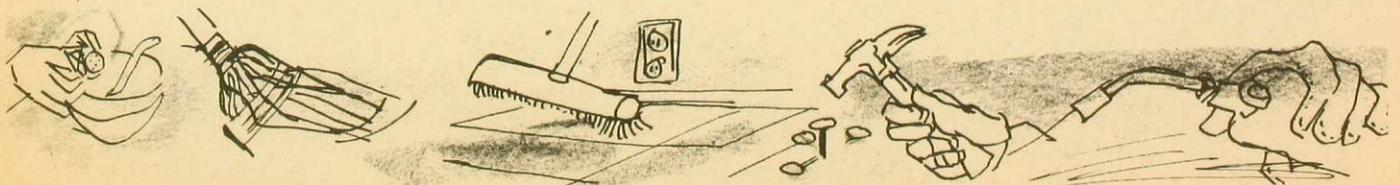
Dans les grandes salles, la semaine est généralement de 42 heures et les salaires varient entre \$79.82 et \$150.00, mais il n'y a aucune sécurité d'emploi et aucun bénéfice marginal. A Toronto, au contraire, il y a une union forte : le salaire varie entre \$100 et \$150 suivant la classification du cinéma et les dimanches et fêtes sont payés à temps supplémentaire. La semaine varie entre 28 et 35 heures. Les projectionnistes ont en plus la sécurité d'emploi, l'assurance-maladie, et des vacances annuelles entre 1 et 4 semaines suivant le nombre d'années de service.

Les projectionnistes du Québec ont donc bien raison de se plaindre et M. Théroux n'a, en fait, qu'essayé de camoufler les vrais problèmes. Mais il ne pourra pas mentir indéfiniment.

### Des revenus de \$13.8 millions par année

"M. Théroux nous dit que les cinémas perdent de l'argent, continue notre projectionniste; je le réfère à un article paru dans "The Gazette" du 15 septembre et les chiffres qu'on y trouve ne viennent pas de la CSN. Comme le dit si bien un dicton anglais : les chiffres ne mentent pas mais les menteurs chiffrent".

Dans cet article, on dit qu'au cours de la première moitié de 1965, les revenus de la Famous Player's se sont élevés à \$13.8 millions, soit \$1.5 million de plus sur l'année précédente. Et on dit aussi que United Amusement a peut-être fermé 11 vieux cinémas il y a quelques années, mais que toute l'activité est maintenant concentrée sur l'ouverture de nouveaux cinémas. C'est donc dire que les affaires vont beaucoup mieux que ne veut le lui laisser croire M. Théroux.



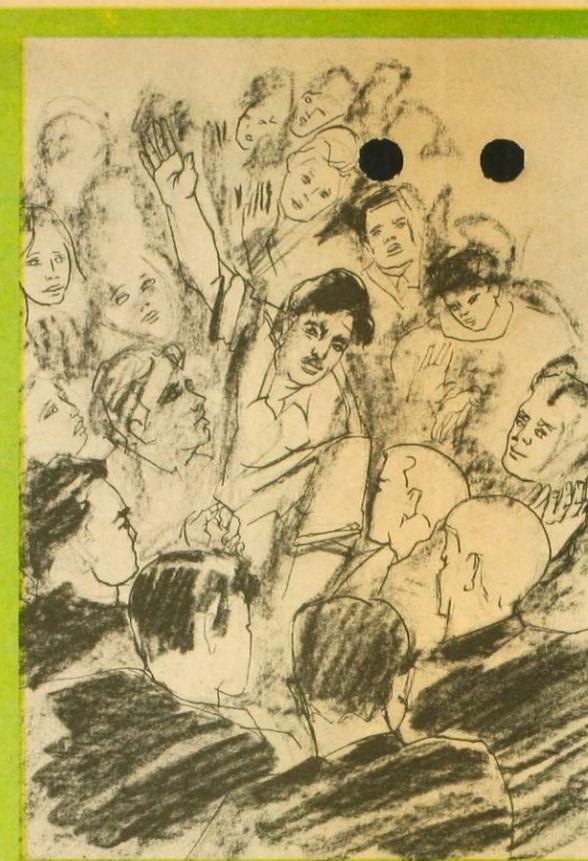
# 1965

# On embraye 1966 On fonce

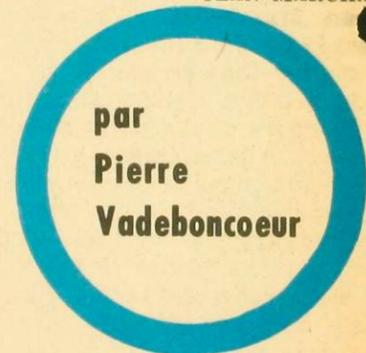
En 1965, la CSN a plus énergiquement qu'auparavant remis en question le simple syndicalisme d'affaires. Elle a voulu manifester son insatisfaction profonde au sujet d'une économie plus ou moins abandonnée aux décisions capricieuses et imprévoyantes des détenteurs de capitaux. La CSN est décidée à contester les forces antidémocratiques de la classe dominante. Nous luttons contre des employeurs, mais notre critique de la société doit être impitoyable.

C'est une CSN forte de ses succès qui s'est engagée dans l'année 1965. L'importance de la CSN s'était accrue considérablement depuis quelques années et particulièrement depuis le début de 1964. Elle avait puissamment contribué à influencer la législation ouvrière; sa campagne d'organisation chez les fonctionnaires était déjà une réussite; elle avait

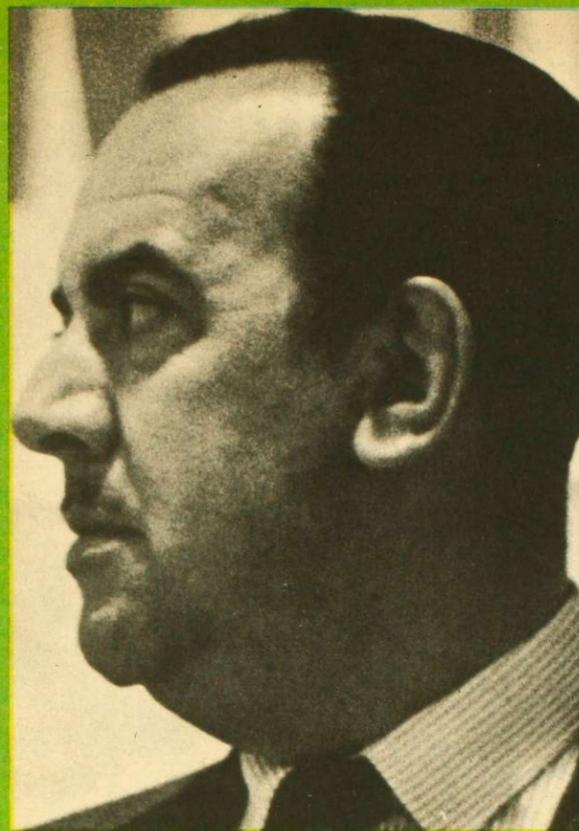
considérablement augmenté son effectif; des groupes imposants de travailleurs étaient venus se joindre à elle, par exemple des milliers d'employés du transport public, pour profiter de son dynamisme. Elle avait agi, elle avait triomphé un peu partout. La CSN grâce à son prestige, aux défis qu'elle relevait sans cesse, à son sérieux, à la force du



JEAN MARCHAND



nombre, à l'honnêteté de ses dirigeants, à son goût de la contestation, à son ascension constante, était déjà, dès le début de l'année, une centrale non seulement en pleine santé et apte à poursuivre l'action qu'elle menait déjà, mais capable de se déployer, de se transformer encore, d'avancer par bohd, de franchir des étapes nouvelle



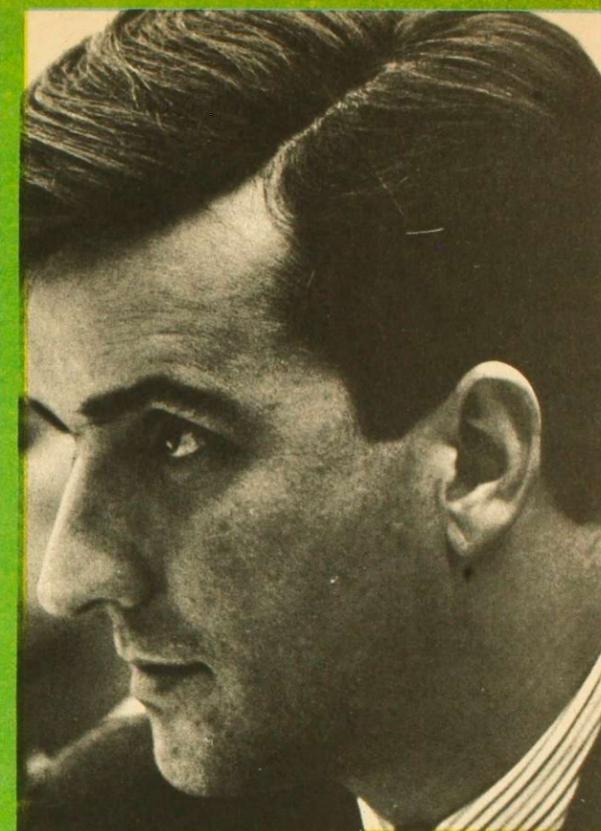
MARCEL PEPIN

Jean Marchand, quand il a laissé la CSN au cours de 1965, l'a quittée dans cet état de force et de prestige. Il est indéniable qu'au cours de ses mandats de président et de secrétaire-général, Marchand avait contribué pour une part considérable à constituer cette force. Celle-ci ne serait pas au même degré ce qu'elle est, unie bien que diverse, dynamique bien que réfléchie, agressive bien que mesurée, si Marchand ne lui avait communiqué le don qu'il possédait de réunir et de concilier les unes par les autres des forces très différentes et très inégalement animées.

Marchand laissait donc un héritage. Son problème - et sa réussite - avaient été surtout de constituer cet héritage. Le problème de son successeur allait être assez différent: ce serait de savoir sur-

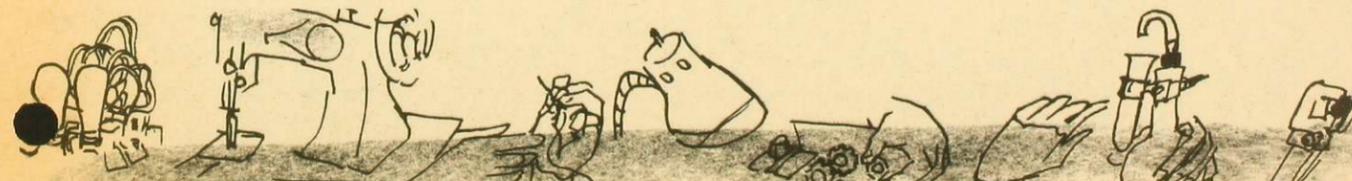
tout comment utiliser l'acquis, comment le mettre à contribution. En d'autres termes, à partir d'une force déjà constituée et en progrès, que faudrait-il faire pour employer à fond ce capital, pour utiliser une part de cette force pour la transformer elle-même et la lancer vers de nouveaux objectifs, pour lui donner des missions de surplus, pour lui poser des défis nouveaux?

Marcel Pepin et Robert Sauvé acceptèrent respectivement la présidence et le poste de secrétaire-général. On peut dire que, sans rompre avec les lignes de conduite maîtresses de leur prédécesseur, ils se sont jusqu'ici attachés, non seulement à appuyer l'action syndicale énergique traditionnelle de la CSN, mais à explorer de nouvelles formules d'action, d'une part, et



ROBERT SAUVÉ

à essayer de dégager davantage la vocation révolutionnaire du mouvement. Ils ont plus énergiquement qu'auparavant remis en question le simple syndicalisme d'affaires, si répandu en Amérique du nord. Par de multiples interventions dirigées contre la situation de pauvreté dans laquelle se débat le tiers de la population, la CSN a voulu mettre la société actuelle en accusation. Des problèmes cruciaux ont été soulevés; la CSN a voulu manifester son insatisfaction profonde au sujet d'une économie plus ou moins abandonnée aux décisions capricieuses et imprévoyantes des détenteurs de capitaux. La bourgeoisie a été dénoncée. Les interventions de la CSN dans les affaires publiques



se sont faites plus exigeantes et plus pressantes.

**Des formes d'action nouvelles sont nées.** Le syndicalisme local a pris dans certains centres une vigueur nouvelle, notamment à Québec, à Sorel et à Cowansville, où la classe ouvrière s'est mise à se serrer davantage les coudes pour faire face à l'arbitraire de la bourgeoisie du lieu et pour obtenir une administration municipale plus efficace et plus dévouée aux intérêts du peuple. On a procédé à Montréal à des réunions périodiques de présidents de syndicats, pour permettre à ces derniers de prendre conscience et de discuter eux-mêmes les problèmes généraux de la population et leurs solutions, car à **quoi bon signer les meilleures conventions collectives, si le chômage continue de sévir, si la pauvreté continue de régner, si l'économie est dirigée à la diable par des gens dont c'est le moindre souci d'orienter les affaires dans le sens d'une meilleure répartition du revenu et du travail?** Pour la première fois dans l'histoire de la CSN et peut-être du mouvement syndical, on a commencé de sonder l'opinion des membres sur diverses questions en adressant aux présidents de



*Pour la première fois dans l'histoire de la CSN et peut-être du mouvement syndical, on a commencé à sonder l'opinion des membres sur diverses questions. Les permanents se sont réunis à plusieurs reprises pour réfléchir ensemble sur les problèmes syndicaux. Et pour que chacun soit mieux informé des problèmes des autres, un bulletin hebdomadaire circule depuis quelques semaines à l'intention des permanents.*



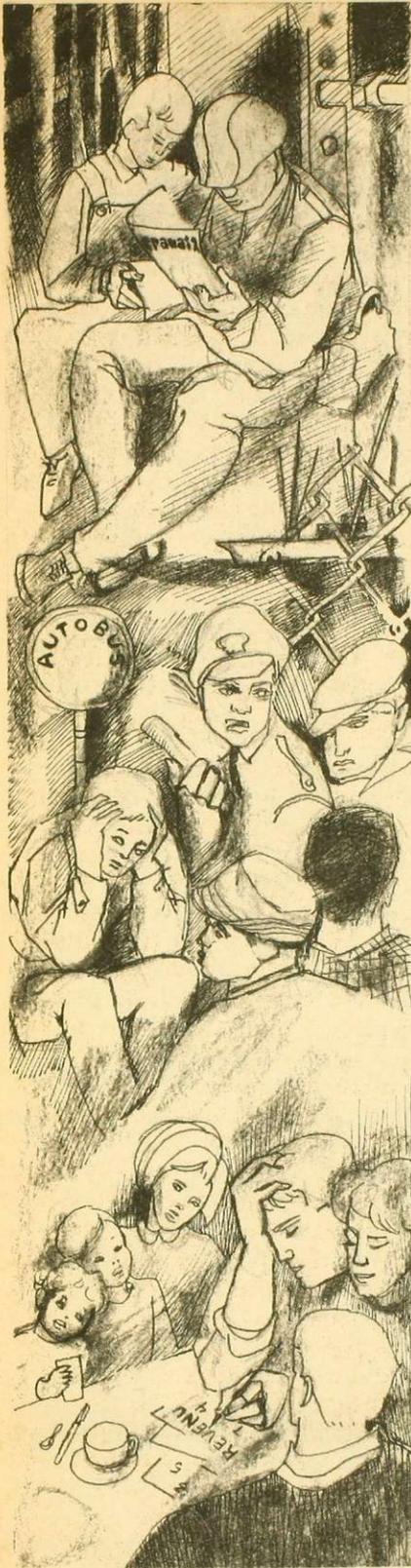
tous les syndicats un questionnaire élaboré, dont les réponses font actuellement l'objet d'une compilation scientifique. Les permanents, soit localement, soit tous ensemble, se sont de plus réunis à quelques reprises, pour tenter l'expérience d'une réflexion plus poussée sur les problèmes généraux et les problèmes proprement syndicaux.

De plus un bulletin hebdomadaire destiné aux permanents du mouvement circule depuis quelques semaines et les tient au courant des initiatives les plus récentes et des événements dont ils peuvent ensuite s'inspirer. Le Bureau confédéral de son côté a décidé de profiter de ses réunions pour discuter à fond non seulement les décisions immédiates qui s'imposent, mais aussi les politiques générales et les idées de base de la centrale. Enfin - mais l'on pourrait citer plusieurs autres exemples de l'effort de renouvellement auquel nous assistons - le journal **Le Travail** a été transformé de fond en comble pour devenir un véritable journal de choc. A cette fin, les techniques journalistiques les plus modernes ont été utilisées.

L'action quotidienne du mouvement n'a cependant pas été négligée. Comme par le passé, la CSN s'est attachée, soit directement, soit par ses corps affiliés, à la négociation de conventions collectives, dont quelques-unes en particulier ont constitué des succès retentissants. **Plusieurs luttes importantes** ont été menées et les résultats en ont été plus que satisfaisants: la grève de la construction, à Québec, les grèves des entreprises de transport par autobus, la grève des ingénieurs de l'Hydro, la grève de la Régie des alcools (régulée en février dernier), la grève du port de Montréal, pour n'en mentionner que quelques-unes.

**D'autres réformes ont été introduites.** Les syndicats de la cons-





▷ truction, notamment, se sont donnés dans certains cas des structures nouvelles, en s'organisant dans un syndicat industriel unique, par exemple à Montréal, pour une plus grande efficacité et une vie syndicale intensifiée.

Tous les services de la CSN ont fait des efforts particuliers pour progresser encore. A l'éducation, par exemple, des cours ont été dispensés aux permanents et même à des candidats éventuels à des postes de permanents. Le service des finances familiales a continué de se développer et de porter des fruits. Les organisateurs et les conseillers techniques ont, comme à l'accoutumée, travaillé avec acharnement à l'expansion du mouvement et au service des travailleurs.

Il y a eu encore des conflits intersyndicaux, mais moins nombreux. A aucun endroit la CSN n'a été vaincue. A la fin de l'année, le climat des relations intersyndicales s'était amélioré et un rapprochement entre les centrales semblait se dessiner, du moins au plan des intérêts généraux des travailleurs. Au cours de l'automne, un projet de front syndical provincial, devant réunir, en vue de s'attaquer aux problèmes généraux du peuple, la CSN, la FTQ, L'UCC (Union catholique des cultiva-

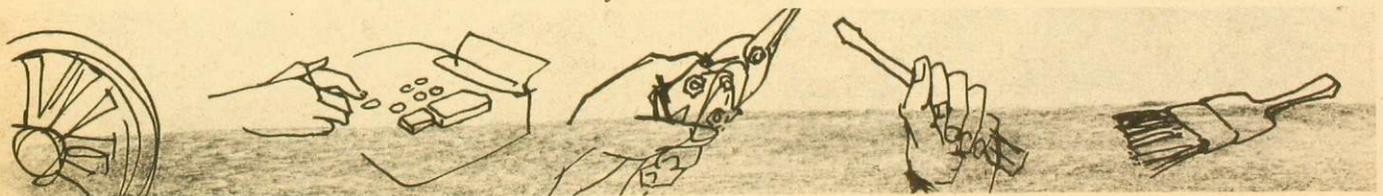


*Le journal "Le Travail" a été transformé en véritable journal de choc, et pour atteindre tout le monde il utilise les techniques journalistiques les plus modernes. Des luttes retentissantes ont été menées et nulle part la CSN n'a été vaincue: le transport, la Régie des alcools, l'Hydre, le port, la construction. Le service des finances familiales a continué à se développer pour aider des centaines de familles.*

teurs) et également l'UGEQ (Union générale des étudiants du Québec) fut ramené sur le tapis par le président de la CSN et cette intervention fut très favorablement accueillie.

La CSN a connu douze mois d'activité intense. Dans l'ensemble, jamais refermée sur elle-même, jamais satisfaite, jamais routinière, elle s'est au contraire ouverte comme jamais à son devoir, à un certain radicalisme, à une recherche d'idées et de moyens d'action nouveaux. Elle s'est révélée créatrice comme rarement auparavant. Elle sent que l'avenir syndical est du côté de la prise en charge des intérêts du peuple dans les cadres de la convention collective et en dehors de ces cadres, dans l'opposition au gouvernement du petit nombre, dans l'affrontement le plus large possible. Elle s'éloignera sans doute davantage de la philosophie générale du syndicalisme américain, mais celui-ci est déjà condamné par bien des travailleurs américains eux-mêmes, qui ne lui font plus qu'une confiance limitée et qui sont dans un certain nombre de cas en rupture plus ou moins avouée avec leurs dirigeants. La CSN a pour mission de continuer à créer un syndicalisme original, ouvert aux idées, enclin à une création continue de ses moyens et de sa pensée, décidé à contester les forces antidémocratiques de la classe dominante.

Un symbole de cette montée prend forme actuellement: c'est l'immeuble du siège social de la CSN à Montréal. La construction s'en est poursuivie toute l'année. Il sera bientôt parachevé. On y verra dans la brique, le béton et le bronze, l'incarnation d'une volonté irréductible, celle du peuple, du peuple qui agit, qui décide, qui s'impose. En démocratie, il paraît que ce n'est pas une faute.





Mais un immeuble n'est qu'un immeuble. Une institution et ses structures, ce n'est qu'une institution et des cadres. Là n'est pas l'important. Il faut même prendre garde: il faut prendre garde de trop bien s'installer, dans un immeuble, dans une institution, dans des structures, dans des cadres, dans des idées figées, dans des habitudes. S'il y a une leçon qui se dégage des expériences enthousiasmantes que la CSN a vécues en 1965, c'est qu'il faut justement **refuser de s'installer dans la routine, la timidité, la satisfaction, le repos dans les idées acquises et les techniques éprouvées.** Nous luttons contre des employeurs, mais notre critique de la société doit être impitoyable. Nous maîtrisons depuis longtemps certaines techniques

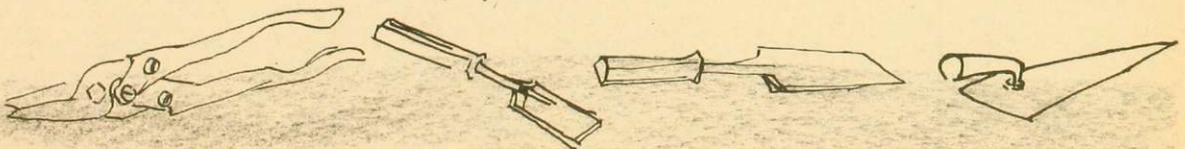
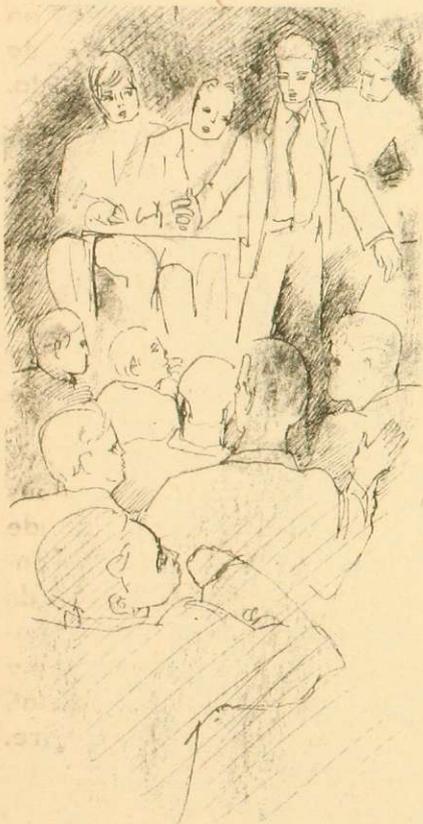
d'action sociale, mais il faut en inventer d'autres. Nous sommes solidaires dans notre action traditionnelle, mais il faut apprendre à l'être aussi dans la grande entreprise populaire de transformation sociale. Si active que soit la CSN, et elle l'est à mon avis bien plus que la plupart des syndicats américains, ce qui demeure à l'état latent en elle est encore énorme. Il lui reste à faire des pas de géant dans la critique d'une société qui s'en tire encore beaucoup trop bien avec ses injustices et son anarchie. Il lui reste à aider à l'activation d'une forte partie de ses masses d'adhérents. 1965 fut un tournant. Il est important de le comprendre.



*Il y a eu moins de conflits intersyndicaux, et à la fin de l'année un rapprochement entre les centrales semblait se dessiner. Le président de la CSN a ramené sur le tapis un projet de front syndical des travailleurs, des cultivateurs et des étudiants, et l'idée a été favorablement accueillie. Les travailleurs de la CSN ont compris que l'avenir syndical est du côté de la prise en charge des intérêts du peuple dans les cadres de la convention collective, et en dehors de ces cadres, dans l'opposition au gouvernement du petit nombre.*



*S'il y a une leçon qui se dégage des expériences enthousiasmantes de la CSN en 1965, c'est qu'il faut refuser de s'installer dans la routine, la timidité, la satisfaction. Nous luttons contre les employeurs, mais notre critique de la société doit être impitoyable.*



# La CSN, en 1966, c'est nous

C'est nous autres, mais plus nous autres qu'en 1965, 1964, 1963. Parce qu'on se retrouve de plus en plus.

C'est-à-dire qu'avec les années on devient plus comme on voudrait être, et on est de plus en plus nombreux à devenir comme ça.

La CSN, au début, c'était quoi? Il y a 40 ans. La CSN c'était une poignée de femmes, d'hommes, et de prêtres qui voyaient la misère des ouvriers. Ils voyaient aussi les unions américaines qui venaient aider les gars, mais à la façon américaine bien entendu. On comprenait pas toujours.

Ils se sont dit: "on va s'aider tout seul, on va faire ça à notre manière à nous autres, on va se comprendre".

Vous voyez que la CSN c'était une idée bien normale. C'était une idée originale aussi. Ça arrive souvent qu'au Québec une idée normale est une idée originale.

Pourquoi?

Parce qu'une idée proprement québécoise est tout à fait différente des idées américaines qui dominent tout le continent nord-américain.

C'est ainsi que nous avons commencé à savoir ce que nous pouvions faire, nous-mêmes, dans le syndicalisme.

Bien d'autres groupes, depuis quelques années, ont découvert que c'était fort un syndicalisme fait par nous, chez nous, et pour nous.

Aussi la CSN a pris de l'expansion, non seulement dans le Québec, mais dans quelques autres provinces du Canada. Elle suscite le respect et l'attention partout.

La CSN est tolérante, elle prône la liberté de pensée, et respecte scrupuleusement la démocratie syndicale.

Les syndicats qui se sont joints à nous n'en reviennent pas de la liberté d'expression, de la démocratie des systèmes de consultations des membres. Ils n'avaient jamais vu cela ailleurs.

Enrichie par la participation libre et écoutée de tous les nouveaux membres la CSN progresse mais surtout elle fait oeuvre de pionnière dans plusieurs domaines.

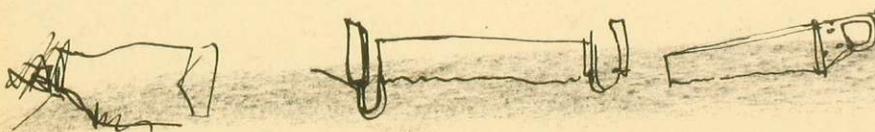
La métallurgie, par exemple, a négocié des contrats qui surprennent ceux qui en prennent connaissance et qui servent de modèle dans les autres parties du Canada.

Le syndicalisme de cadres a été implanté en Amérique du Nord par la CSN. Dans la fonction publique nous innovons sur toute la ligne.

Au niveau de l'action politique la CSN s'est avérée puissante en certaines occasions. Nous sommes encore en train de nous découvrir nous-mêmes dans ce domaine.

Par nos communications améliorées — mais loin encore d'être parfaites — nous sommes en train de nous faire une grande conscience collective. C'est bien commencé. Nous fonçons toujours plus loin de la découverte de nous-mêmes et nous réalisons que nous ne savons qu'une petite partie de ce que nous sommes vraiment, ensemble, de ce que nous pouvons faire.

En 1966 nous fonçons plus loin.



# La CSN a un programme chargé à réaliser

*Voici quelques-uns des traits principaux qui marqueront notre vie syndicale au cours de l'année 1966*

- Les syndiqués qui se mêleront d'affaires publiques pour protéger les intérêts du peuple, comme c'est arrivé à Sorel par exemple dans l'affaire de l'aéroport, n'en seront que plus forts, plus décidés, plus actifs, plus militants, quand il s'agira pour eux de défendre leurs propres intérêts dans l'entreprise où ils travaillent.

- En 1966, il est à prévoir que les syndiqués tenteront encore plus qu'en 1965 de s'occuper des affaires publiques, principalement en surveillant de très près les actes de leur conseil municipal, en exigeant des réformes en intervenant quand les intérêts populaires sont menacés.

- La CSN surveillera de plus près que jamais les intérêts généraux des travailleurs, les législations projetées, les déclarations des hommes publics, les jugements des Cours, l'administration publique, la sécurité des ouvriers au travail. Cet effort va encore s'intensifier cette année. Mais elle veut que les syndicats, les fédérations, les conseils centraux, les syndiqués participent eux-mêmes à cet effort. Elle cherchera le moyen pour que, partout, dans les différentes villes, l'oeil de la CSN soit présent et attentif à ce qui se passe.

- Les travailleurs et la population en général sont mal informés par la plupart des journaux. Certains parmi ceux-ci cachent systématiquement la vérité ou la déforment afin de mieux protéger de gros intérêts. Il faudra, dans chaque coin de la province, observer de près le comportement des quotidiens et des hebdomadaires afin d'insister pour obtenir toute la vérité.

- La CSN, par ses corps affiliés, entreprendra ou continuera cette année une expérience

nouvelle. La négociation de conventions collectives générales dans une branche donnée. Il s'agit d'une part des employés d'hôpitaux, et d'autre part, des fonctionnaires de la province. Peut-être cette expérience conduira-t-elle à en essayer l'application dans d'autres branches.

- La CSN entend mettre au point cette année un service d'éducation encore amélioré. Elle consacrera beaucoup d'énergies à l'éducation des militants syndicaux et tentera de favoriser la discussion des problèmes syndicaux et des problèmes publics dans ses rangs.

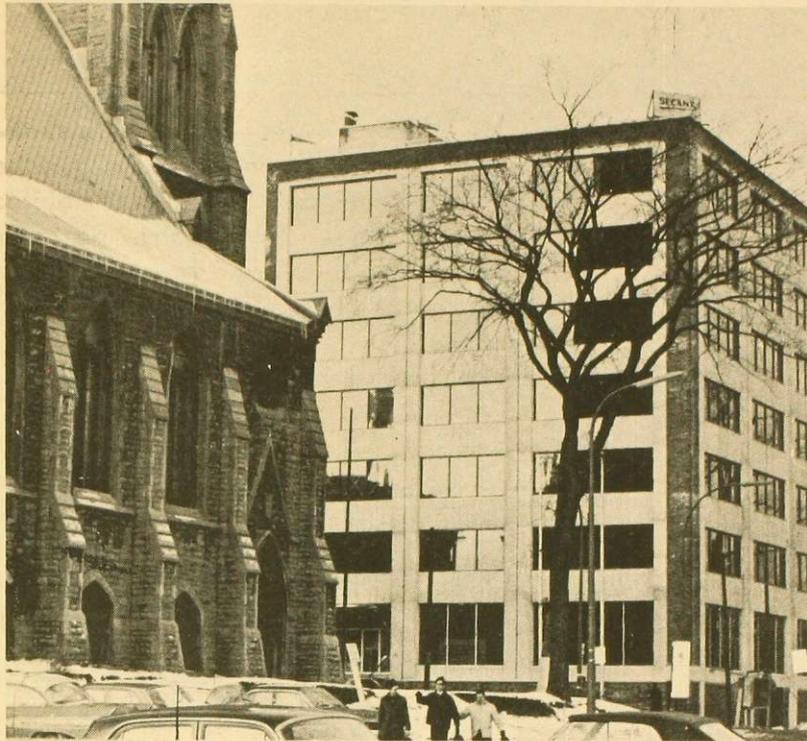
- La CSN poursuivra l'effort spécial qu'elle a donné cette année pour tenter de régler les multiples problèmes des ouvriers de la construction: un seul syndicat dans une région pour tous les hommes, de métier ou non, et des pressions accrues sur les pouvoirs publics pour obtenir des réglementations satisfaisantes et l'application des mesures propres à promouvoir la sécurité.

- Il y aura lieu de définir des objectifs généraux de négociation, de voir ensemble quelles sont les principales faiblesses des conventions collectives et de faire l'effort nécessaire pour les corriger.

- Un congrès aura lieu à l'automne. Ce congrès devrait refléter l'évolution actuelle rapide de la CSN. On peut s'attendre à ce que des lignes d'action très nettes se dégagent des travaux de ce congrès et que la CSN apparaisse plus que jamais comme ce qu'elle est: un mouvement à l'avant-garde des revendications populaires, responsable de l'intérêt public, critique de l'ordre établi, et pesant un poids considérable dans les affaires de la nation.

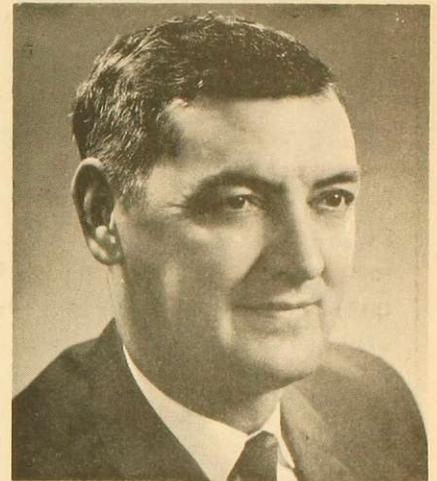


# Le nouvel édifice de la CSN



Une grande partie de la famille CSN sera logée dans ce nouvel édifice dès le 1er mars. Il sera entièrement occupé par des syndicalistes du mouvement. On prévoit déjà qu'il sera nécessaire avant longtemps d'ajouter cinq étages. Cela a été prévu dans la construction de l'édifice. Travailler tous les jours, dans un même édifice, sera une expérience nouvelle pour plusieurs syndicalistes de la région de Montréal. De plus les représentants syndicaux côtoieront quotidiennement les divers départements de services techniques, recherches, impressions, statistiques, service de presse, et relations extérieures.

## Un nouveau vice-président

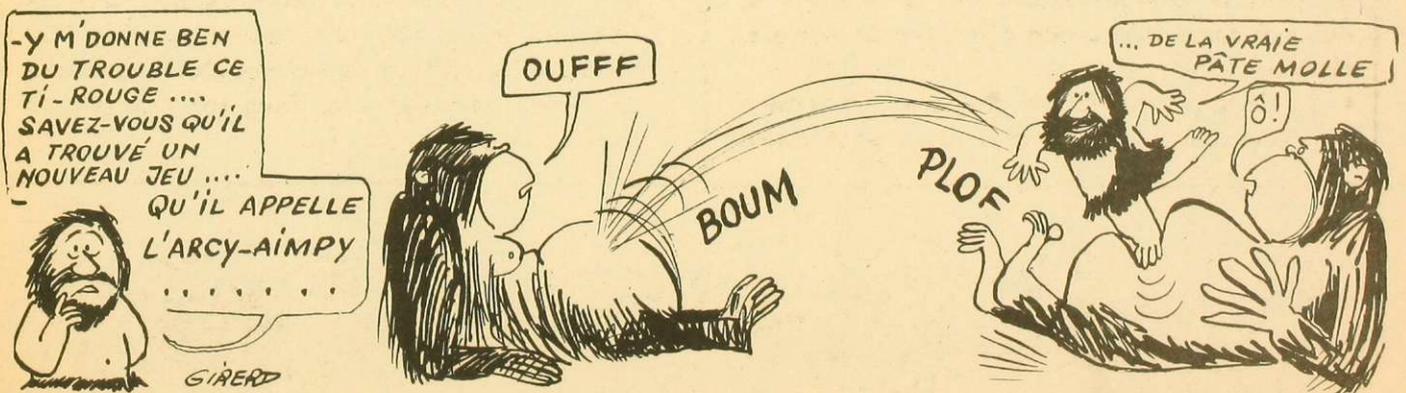


**VICTOR DAHL**  
Elu vice-président de la CSN

## IMPORTANT

"Le Travail" — the French-language edition of "Labour" — is available. Members of unions affiliated to the CNTU and who prefer the French-language edition may obtain it on request, free of charge, by writing to: "Le Travail", 4364 St-Denis, Montreal, Que.

## Les aventures de Ti-Jean



## Outardes-Quatre

Deux camionneurs à l'emploi de l'Hydro-Québec qui avaient été suspendu à la suite d'accidents ont eu gain de cause à l'arbitrage. L'arbitre était Me Jean Cournoyer de Montréal.

Le mercredi 15 décembre les membres du Syndicat national interprofessionnel des employés de l'Hydro-Québec, section Outardes-Quatre, ont adopté leur budget pour l'année 1966. Le fait mérite d'être signalé parce qu'il s'agit là d'une innovation dans ce syndicat et qu'il s'agit là d'une mesure importante dans l'exercice de la démocratie syndicale.

## Basse-Côte-Nord

La CSN a présenté une demande de reconnaissance syndicale à la Commission des relations du travail pour représenter les travailleurs qui font présentement des études préliminaires pour l'Hydro-Québec sur les rivières Magpie, Natashquan et Moisie.

## Rivière-aux-Outardes

Dix jours après leurs confrères du chantier de Outardes-Trois, les travailleurs de Outardes-Quatre ont protesté contre la qualité de la nourriture qu'on leur sert. Après une manifestation aux cuisines, une rencontre a eu lieu entre le président de la compagnie qui a "la franchise" des cuisines, le gérant du chantier pour l'Hydro-Québec, un représentant des relations industrielles de l'Hydro-Québec et des représentants du syndicat. On nous dit qu'il y a eu amélioration depuis.

## Baie-Comeau

Le Syndicat national des employés de l'Aluminium de Baie-Comeau a gagné un grief collectif de 4,500 dollars. La compagnie faisait exécuter par un entrepreneur de l'extérieur certains travaux d'entretien de la machinerie et les membres du syndicat ont réclamé le paiement du salaire qu'ils auraient gagné s'ils avaient effectué eux-mêmes ces travaux. Ils ont eu gain de cause.

## Hauterive

Les 11 et 12 janvier un conciliateur du ministère du Travail, M. Claude Bender, rencontrait les représentants de la ville de Hauterive et ceux du Syndicat national des employés municipaux dans le but d'amener les deux parties à conclure un nouveau contrat collectif. Selon le code du Travail les membres du syndicat auront le droit de déclencher la grève au début de février si la conciliation ne donne aucun résultat.

Un groupe de travailleurs membres de la CSN de la région ont obtenu du Secrétariat de la province une charte leur permettant de mettre sur pied une Caisse d'économie. Cette caisse est une initiative des employés de l'Hôtel-Dieu de Hauterive, de ceux du Centre d'apprentissage des métiers de la construction et de ceux du Séminaire. Elle est ouverte à tous les travailleurs de la région.

Le président du Syndicat national des employés d'hôpitaux de Hauterive a été délégué sur le Comité provincial

de négociation lors d'une récente réunion du bureau confédéral de la Fédération des services.

— A peine deux semaines après la fondation de cette section du Syndicat National de la Construction, une convention est signée entre la Compagnie Royalmount Construction, Ltd. et le Syndicat National de la Construction, section Royalmount Construction Ltd. On sait qu'à la suite de deux journées d'étude les 2 et 3 décembre derniers sur le chantier de l'Hydro-Québec, Outardes 3, les employés obtenaient la reconnaissance syndicale de leur syndicat par l'employeur pour négocier une convention collective et le réembauchage d'employés qui avaient été congédiés par l'employeur.

Après cinq heures de négociation, au cours de la première semaine de décembre, les deux parties en sont venues à une entente et signaient une convention collective qui en plus des salaires et des conditions de travail qui existent dans d'autres conventions col-

lectives négociées par la CSN avec des contracteurs, contient une clause d'un minimum de trois heures de salaire payé lorsqu'il se rapporte au travail après les heures de travail; de deux heures de paye lorsque la compagnie n'a pas prévenu l'employé de ne pas se présenter à l'ouvrage pour accomplir ses heures normales et que l'employé s'y présente; de deux heures de paye lorsque l'employé ne peut pas travailler à cause de la température inclemente; lorsque l'employé remplit une fonction dont le taux de salaire est supérieur au sien il est payé après avoir effectué ce travail pendant une heure. La convention est d'une durée d'un an. Les classifications d'hommes de métiers sont abolies et une seule classe reste en vigueur.

— A la suite de la création, en 1964, d'une nouvelle fonction appelée "Opérateur de Ponts Roulants", le Syndicat National de la Construction, à Hauterive, avait contesté le taux de salaire établi par l'Hydro-Québec pour cette tâche.

En octobre 1964, la Commission accordait une augmentation de \$0.12 l'heure

aux employés qui accomplissaient cette tâche, mais le syndicat jugeait cette augmentation insuffisante comparativement au taux de salaire qui existe dans d'autres industries de la région pour cette même tâche.

Ce grief s'est continué jusqu'au niveau de l'arbitrage et la semaine dernière, Me Harold Lande, arbitre dans ce cas, décrétait pour les opérateurs de ponts roulants une nouvelle augmentation de \$0.07 l'heure rétroactive depuis octobre 1964.

— Le Syndicat National des Employés de l'Association Protectrice des Forêts Laurentiennes, Ltée qui groupe les gardes-forestiers et les inspecteurs de l'Association Protectrice des Forêts Laurentiennes, Ltée a comparu le 14 janvier en audition devant la Commission des Relations de Travail de la Province de Québec pour se défendre contre une contestation de l'employeur et obtenir, par la suite, un certificat de reconnaissance syndicale en vue de négocier une convention collective.

L'employeur conteste la juridiction territoriale de ce syndicat.



PIERRE VADEBONCOEUR,

conseiller technique à la CSN, vient de publier. Le titre du livre: "L'autorité du peuple". Le lancement a été entouré d'une réception digne des meilleurs écrivains québécois (on reconnaît sur la photo nul autre que Gilles Vigneault, chansonnier et directeur des éditions qui publient le livre). "L'autorité" est publié par Les Editions de l'Arc, 941 Bougainville, Québec 6.



## Victoriaville

Après quelques séances de conciliation le Syndicat national des employés de magasins de Victoriaville et Auger et fils limitée en sont finalement venus à une entente.

Les 50 employés de Auger et fils jouiront désormais de 11 fêtes chômées par année; deux semaines de vacances s'ils ont plus de trois ans de service et de trois semaines après 10 ans; de 5 1/2 jours de congés sociaux et de congés-maladie par année et de 5 dollars d'augmentation hebdomadaire par année. Enfin les préposés à l'expédition voient leur semaine de travail réduite à 48 heures.

M. André Laurin responsable des Cours de Budget Familial (C.S.N.) a annoncé un projet qui pourra modifier sensiblement le commerce

des biens de consommation.

Avec la participation de membres de la C.S.N. et de la Caisse Populaire de Victoriaville, on mettra au point un Comptoir de Commande de biens de consommation par lequel il sera possible de se procurer des marchandises aux prix des manufacturiers plus un léger pourcentage. Ce projet avant-gardiste sera sous la responsabilité administrative de la Fédération des Magasins Co-Op de Québec, et devra s'étendre partout dans la Province.

Le poste de radio local C.F.D.A. de Victoriaville met gratuitement à la disposition du Conseil Central de Victoriaville une période de 25 minutes à tous les jeudis soir, au cours de laquelle il est question d'informations syndicales.

## Québec

Une nouvelle convention collective de travail d'une durée de 3 ans a été récemment conclue entre le Syndicat des employés de Tanneries de Québec, Inc. (CSN) et les Tanneries Edgar Clément Ltée, Nazaire Fortier Inc. et la Tannerie Laurentienne Inc. de Québec, s'appliquant à plus de 100 employés.

Cet accord prévoit notamment une augmentation de salaire de 0.28 l'heure, dont 0.09 l'heure à compter de l'échéance de la dernière convention, soit le 1er octobre 1965; 0.10 l'heure au cours de l'année 1966 et 0.09 supplémentaire à compter du 1er octobre 1967.

Les taux minima prévus à la convention collective seront de 1.71 l'heure en 1965; 1.76 en 1966 et 1.90 en 1967.

De plus, la convention prévoit une semaine normale de travail de quarante-cinq heures, exécutées en cinq jours, du lundi au vendredi inclusivement et neuf jours de congés payés même si ceux-ci sont cédulés un jour ouvrable. Le régime des vacances des employés couverts par cette convention sera de deux semaines de vacances payées après un an de service et de trois semaines après quinze ans et plus de service pour le même employeur.

La prime de nuit sera de 0.07 pour tout travail exécuté entre 5 heures p.m. et minuit et de 0.10 entre minuit et 7 heures a.m.

Cette convention a été conclue à la suite de l'intervention du Service de Conciliation du Ministère du Travail représenté par M. Roger Leclerc, conciliateur.

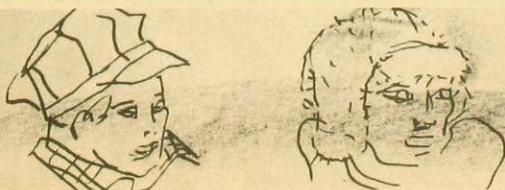
## St-Jean

Un nouveau contrat de travail a été signé le 16 novembre 1965 entre la Compagnie Stewart et Denault, Co. Ltd. et le Syndicat National des Employés du Commerce en Gros de Saint-Jean.

La convention collective de travail est rétroactive au 11 octobre 1965 et est d'une durée de trois années. Les principaux avantages obtenus sont:

- La réduction des heures de travail, qui étaient de 49, à 45 heures par semaine, avec pleine compensation, ce qui représente une augmentation générale de (0.30) trente cents l'heure à la date de son application.
- Temps supplémentaire en dehors des heures régulières de travail.
- Huit fêtes ou congés payés par année;
- Cinq jours de congés-maladies par année, cumulatif jusqu'à concurrence de trente jours;
- Procédure de règlement des griefs permettant de régler toutes plaintes concernant les conditions de travail qui pourraient survenir;
- Atelier syndical parfait;
- Clause de sous-contrat assurant une protection complète des employés de l'unité de négociation.

Les négociations se sont poursuivies assez rapidement, sans qu'on ait recours à la conciliation.



**SHAWINIGAN.** (La Mauricie) Les activités syndicales du début de l'année 1966 sont de plus en plus nombreuses. Il va sans dire que les négociations à la Shawinigan Chemicals seront le point de mire de toute la population cette année. Cependant, d'autres secteurs, même s'ils sont moins importants, sont actuellement en négociations ou le seront très bientôt, et intéresseront un bon nombre de travailleurs. Tout d'abord, dans le commerce, les négociations à la Crèmerie Crête débutaient la semaine du 9 janvier. Pour ce qui est des négociations du Matelas Suprême de St-Narcisse, elles débutaient la semaine du 16 janvier. Il s'agit d'un nouveau syndicat qui groupe environ 65 employés.

A la Commission Scolaire de Shawinigan, également, il s'agit d'un nouveau syndicat groupant les concierges et tous les autres employés de l'entretien; il y eut une réunion du comité exécutif mercredi soir le 12 janvier et le mercredi 19, une assemblée générale mettait fin à la préparation du premier projet de convention collective. Les négociations débiteront donc tout probablement avant le mois de février.

A l'Hôpital Joyce Memorial, une réunion aura lieu sous peu avec un conseiller technique de la fédération en vue de préparer un projet de convention collective. Dans le secteur des hôpitaux, on sait que les négociations se font actuellement sur les plans provincial, régional et local. Joyce Memorial entrera donc dans le plan général en ce qui a trait aux clauses générales de la convention; et des négociations auront lieu sur la base de l'hôpital même, pour ce qui est des particulières, comme cela se pratique dans les autres hôpitaux.

A la Commission Scolaire de Shawinigan-Sud, où le syndicat des employés du commerce et des services de Shawinigan couvre les concierges,

la convention sera dénoncée au début de février. Nous espérons que les négociations pourront débiter dès le mois de février. La convention prend fin le 31 mars 1966.

Pour ce qui est de l'entreprise Phil Levasseur, nous attendons encore les inspecteurs de la Commission des Relations du Travail. La demande d'accréditation a été soumise à la Commission le 24 novembre 1965. En attendant, les employés de Phil Levasseur se réunissent en vue de préparer un projet de convention collective de travail.

## ROBITAILLÉ & BELAND

Une douzaine de griefs seront portés en arbitrage par le syndicat des employés du Commerce et des services de Shawinigan dans le cas de la Pâtisserie Robitaille & Beland. Ces griefs se rapportent soit à la clause d'ancienneté, soit à la classification des tâches. Six de ces griefs sont déjà au stade de l'arbitrage.

Dans une lettre datée du 4 janvier dernier que le syndicat adressait à Robitaille & Beland, trois noms d'arbitres ont été suggérés à l'entreprise. Si l'entreprise ne fait pas le choix d'un de ces trois noms, le syndicat fera appel au Ministère du Travail pour la nomination de cet arbitre comme le veut la Loi des Relations du Travail. Quelques autres griefs seront également portés en arbitrage d'ici peu s'ils ne sont pas réglés en négociations directes.

Mercredi le 5 janvier, les employés d'Albert Chevalier Inc. se réunissaient en vue de procéder à l'élection annuelle de leur comité exécutif.

Le confrère Roland Boulay a été élu président de cette section syndicale, tandis que les autres membres du comité exécutif élus sont Jean-Louis Dupont, vice-président, Jules Dupont, secrétaire et Claude Bordeleau, directeur. Le comité s'est également adjoint une sentinelle, Marcel Déry.

**Raymond Drolet,**  
représentant syndical

**THETFORD MINES** — Le syndicat national des travailleurs de l'amiante a signé une nouvelle convention collective avec la Flintkote Mines. D'une durée de deux ans la nouvelle convention, obtenue après une demande de conciliation, prévoit des augmentations de salaire générales de 13 à 25 cents l'heure, quatre semaines de vacances après 20 ans et cinq après 25 ans. On note aussi une amélioration du régime d'assurance maladie et le paiement des jours fériés en tout temps.

Le même syndicat a conclu une convention presque identique avec la National Asbestos Mines. On note deux semaines de vacances après cinq ans et trois semaines après 10 ans.

Enfin une convention identique a été signée avec la Asbestos Corporation Limited.

**SHERBROOKE** — Le Bureau d'Administration du Conseil Central de Sherbrooke, qui groupe 13,500 membres annonce la formation de ses comités pour l'année 1966. Cinq comités officiels sont ainsi formés, il s'agit des comités: éducation, organisation, documentation et recherches action politique et relations extérieures.

**Comité d'éducation:** Mme Yvette Rousseau, Coaticook, assistée de Marcel Meunier, Sherbrooke et Jean-Louis Gendron, Asbestos.

**Comité d'organisation:** Lionel Beaulieu, assisté de Claude Thivierge et Roger Côté, tous trois de Sherbrooke.

**Comité de documentation et recherche:** Jacques Parent et Bertrand Léveillé, de Windsor, et M. Jean-Jacques Fontaine, de Sherbrooke.

**Comité d'action politique:** Raymond Rathier, de Magog, assisté de Florian Cayer et Armand Gagnon, de Sherbrooke.

**Comité des relations extérieures:** Claude Boislard, René Roseberry et Roger Lacroix, de Sherbrooke.

## Concours de mots croisés

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Québec, avec le concours de la CSN, avait un kiosque durant la semaine de l'Exposition provinciale de Québec, plus exactement 11 jours.

Il y avait un concours de "mots croisés" et le tirage a eu lieu mardi, le 5 octobre, à l'occasion de notre assemblée mensuelle.

Voici la liste des personnes gagnantes lors du tirage au sort des bonnes solutions reçues.

1. Mme Robert Roy, 229, rue St-Georges, Lévis.
2. Mme Maurice Marquis, 31, ave des Bouleaux Montmagny
3. M. Raymond Laplante, 130, 94e Rue Ouest Charlesbourg.
4. M. William Owen, 221, rue St-Jean, Québec 4.
5. Mme Jeannine Fortin, 290, 6e Rue, Québec 3
6. M. Bertrand Larrivée, 17, rue Robitaille, St-David Lévis.
7. M. Paul Brault, 767, Place Philippe App. 1, Ste-Foy
8. Mlle Doniele Fortin, 79, rue Lorne Est, Chicoutimi
9. Mme Irénée Samson, 29, Ste-Catherine, Lauzon
10. M. Michel Gamache, Rhétorique, Collège de Lévis, Lévis.



# Princeville

Le travail a repris le 20 décembre à la Aluminium Boats and Canoes, Inc. après un "lock-out" de près d'un mois où la population a eu le déplaisir de voir se promener dans la ville les autos-patrouilles de la PP comme dans le bon vieux temps d'Asbestos ou de Louiseville.

Le président de la Aluminium Boats and Canoes Inc., M. Sarto Baril, a finalement consenti à reprendre les négociations qu'il avait rompues et à ouvrir les portes de l'usine à la suite d'une manifestation monstre où la population est descendue dans la rue pour appuyer les travailleurs.

Le nouveau contrat prévoit, entre autres, une augmentation de salaire de 26 cents l'heure, répartie sur trois ans, une journée de congé supplémentaire par année et une nouvelle classification des tâches. La semaine de travail demeure de 48 heures.

Le Syndicat national des travailleurs du meuble de Princeville a conclu une entente de trois ans avec L.B. Furniture Inc.

On note une journée de congé annuelle supplémentaire et une amélioration du régime de vacances.



La population est descendue dans la rue pour appuyer ses travailleurs. Elle a gagné



# Beauharnois-Valleyfield

Depuis plus de deux mois les 180 travailleurs de Concreters Ready Mix font la grève pour forcer leur employeur a négocier

reconnu le 26 juillet dernier par la Commission des relations du travail après le genre de lutte qu'il faut mener habituellement dans les entreprises socialement rétrogrades, le syndicat s'est heurté ensuite à la séquelle habituelle de ce genre d'entreprises, rupture des négociations, grève, injonction interdisant le piquetage, "scabs", congédiements.

Selon un porte-parole syndical plusieurs irrégularités dans la comptabilité ont également décidé les employés à déclencher leur arrêt de tra-

vail. On note que plusieurs ouvriers recevaient des chèques d'un montant inférieur à ce qui leur était dû; la compagnie aurait omis de verser à une compagnie d'assurance-hospitalisation les primes retenues sur les salaires, privant ses employés de la protection qu'ils croyaient avoir achetée; la compagnie aurait même gardé les cotisations syndicales. La C.S.N. songe, sur de dernier point, à porter contre la Concreters Ready Mix et son président, M. Léo Laporte, des accusations de vol.

La région de Beauharnois-Valleyfield est présen-

tement le théâtre d'un recrutement syndical intense. Deux syndicats ont déposé leurs requêtes d'accréditation devant la Commission des Relations du Travail à Montréal; il s'agit du Syndicat des Employés de Bureau de Valleyfield (C.S.N.) et du Syndicat des Employés de Bureau et d'entretien de la Commission Scolaire de Châteauguay, (C.S.N.).

Deux autres syndicats ont été créés à Valleyfield: a Davidson Chemical Ltd. et à C.I.L. A Davidson, on espère bientôt déposer la requête d'accréditation. De même, le comité exécutif du Conseil Central est assailli de plusieurs demandes d'organisa-

tion venant du secteur du textile.

Le 3 novembre dernier, a eu lieu la deuxième assemblée des présidents de syndicats de la région. Ces assemblées sont convoquées afin de permettre aux présidents d'échanger leurs points de vue sur les différentes activités et expériences vécues dans leur milieu respectif. Les présidents ont formulé le voeu de renouveler ces assemblées deux ou trois fois par année.

Le 16 décembre avait lieu la première assemblée annuelle du Conseil Central où toute la correspondance et les rapports financiers ont été présentés.

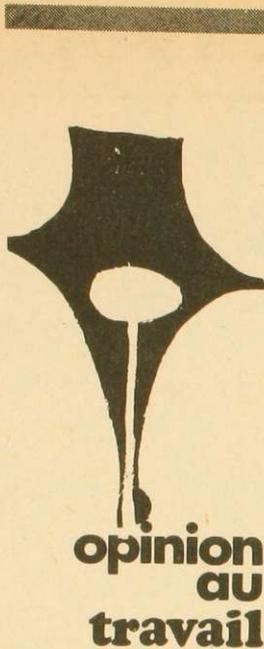


A qui de droit,

(...) Je suis très heureux de pouvoir dire ce que je pense de la "belle province" de mes fesses. C'est le mot juste, après tout la liberté de parole existe dans un pays qui se dit libre mais qui ne l'est pas tout à fait parce que le vendredi jour de la paye, ils nous arrachent 15 dollars en taxe de toutes sortes sur un petit salaire de soutien de famille. Que penser d'un père de famille de cinq enfants alors? ça dit tout.

Je suis très content du Travail parce que des petits journaux comme celui-ci, il n'y en a pas assez pour réveiller les travailleurs et les éclairer pour le prochain choix de nos "hommes d'Etat - employeur". Remarquez que je ne fais pas de politique. Au contraire, je parle avec ma tête. Politique, éducation, instruction et cocologie c'est quatre choses différentes.

(...) L'Etat-employeur a perdu le nord (...) On jette l'argent du peuple en l'air et quand on en a besoin on impose une nouvelle taxe au petit salarié. On va jusqu'à dire qu'on va geler les salaires des fonctionnaires. Il nous en manque pourtant encore beaucoup pour en arriver au 18,000 dollars par année de nos ministres. Je suis content que



**opinion  
au  
travail**

votre journal puisse montrer au peuple-travailleur ceux qui trichent l'Etat parce l'Etat c'est à nous autres.

Parlons de nos instituteurs. C'est malheureux de voir qu'ils les paient seulement après deux ou trois mois de labeur. Où est l'argent? Je suppose que nos hommes, ceux que nous

avons choisis pour gouverner le pays, notre Etat à nous autres, gaspillent notre argent comme en char d'assaut pour la reine, en avion à jet pour balade à Monsieur. (...)

Parlons de notre syndicat. J'en suis fier mais il va falloir le brasser l'Etat-employeur (...) Il va falloir exiger et marteler sur l'ancienneté absolue autrement il y aura toujours de l'injustice si on ne se débarrasse pas de l'influence politique.

(...) Le gros problème à la Régie des alcools c'est d'embaucher des gens avec pas trop de compétence mais beaucoup d'influence politique, des gens qui n'ont pas l'expérience et les qualifications pour gérer un département ou un magasin. Ils n'ont même pas le sens de penser qu'un homme ou une femme ce n'est pas une machine ou un camion qu'on charge et qu'on "scrap" quand il se brise (...)

Excusez-moi si je me suis déchargé le coeur contre notre Etat-employeur, mais que voulez-vous, le problème est là. C'est là la plaie. Essayons tous ensemble d'y remédier.

J.-M. Lachance,  
représentant 257 magasins  
Etimauville, Québec

Monsieur,

(...) Je vous fait parvenir la liste des membres de notre syndicat. A notre dernière assemblée il a été question du journal Le Travail et tous les membres ont déclaré qu'ils avaient hâte de le recevoir. A mon avis le journal est pour chaque membre une assemblée, sans qu'il ait à se déplacer pour y assister. Tout ce qu'il publie est instructif et fait des membres, de vrais syndiqués. Nous, nous avons tout à apprendre parce que nous sommes des recrues dans le domaine.

Syndicalement vôtre,

Amable Trapp, président  
Syndicat des employés  
d'usine de pêche  
de Rivière-aux-Renards

Cher confrère,

(...) Nous voulons, au nom de tous nos affiliés et au nom de notre Fédération, vous remercier pour la publication de votre numéro sur les conditions de

travail des salariés de la construction. Nous voulons aussi vous féliciter de tous les efforts faits tant au point de vue recherche de photos que de la présentation de ce numéro.

Nous apprécions grandement votre étroite collaboration et la contribution importante que vous apportez à la solution des problèmes de la construction. (...)

Armand Frenette,  
secrétaire de la Fédération  
nationale des syndicats  
du bâtiment et du bois

Cher Monsieur,

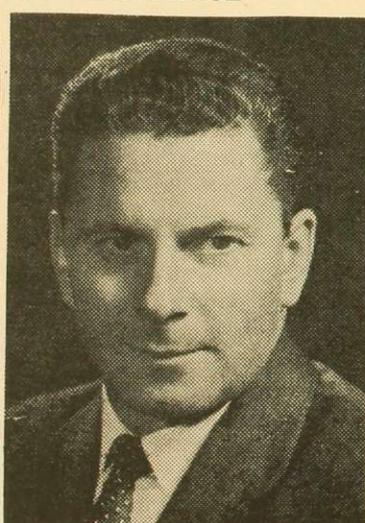
Ayant pris connaissance de votre revue Le Travail, j'ai constaté que les textes étaient très intéressants; c'est pourquoi je voudrais la faire connaître à tous les élèves qui fréquentent notre école d'initiation au Travail. (...)

Jean-Marc Lapointe,  
Ecole d'initiation au travail  
Sault-au-Mouton, Saguenay

**LA LAURENTIENNE**  
**COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE**



**JEAN-MARIE POITRAS**



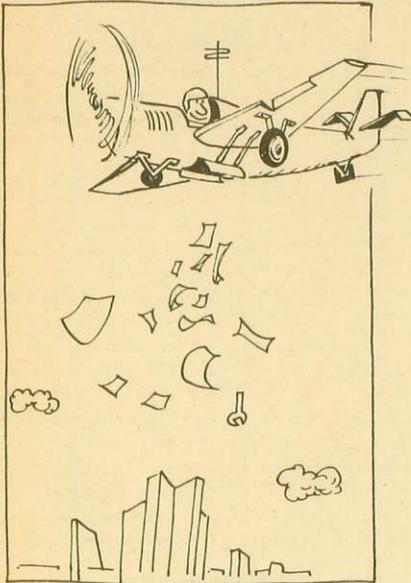
**GUY HAMEL**

Monsieur J.-A. Tardif, m.d., président du Conseil d'administration, annonce la nomination de Monsieur Jean-Marie Poitras au poste de président et celle de Monsieur Guy Hamel, au poste de directeur général.



# Concours de janvier 1966

**JEU NO 1** — Indiquez les six anomalies de notre illustration, le gagnant recevra \$10. de beaux livres d'enfants offerts par le journal "Le Travail".



Notre gagnant d'octobre: François Turcotte (8 ans) 166, Décelles, Granby.

**JEU NO 2** — Nous vous demandons comme sujet du prochain concours une scène de carnaval d'hiver.

Nous reproduisons le dessin de notre gagnant de septembre: Hélène Bussières (15 ans) 7, rue Bussières, Pont Rouge, cté Portneuf. Notre gagnante d'octobre dont le sujet était une scène d'automne: Sylvie Pedneault (9 ans), St-Nazaire de Chicoutimi. Les gagnants recevront par la poste du matériel



d'artiste pour une valeur de \$10 offert par le journal "Le Travail". Les prix seront mis à la poste prochainement.



## 91<sup>e</sup> Rapport Annuel 1965

**SITUATION  
AU 31 OCTOBRE  
1965**

### PASSIF

#### Envers le public:

Dépôts .....	\$ 997,807,729
Divers .....	9,408,793
	<u>\$ 1,007,216,522</u>

#### Envers les actionnaires:

Capital, réserve et profits inaffectés .....	58,777,974
	<u>\$ 1,065,994,496</u>

### ACTIF

Disponibilités de caisse .....	\$ 146,370,248
Valeurs de gouvernements canadiens (dûment amorties) et autres obligations et actions, ne dépassant pas le cours actuel .....	248,565,816
Prêts commerciaux et autres avances (déduction faite des provisions pour pertes éventuelles) .....	646,703,093
Immeubles sociaux et divers .....	24,355,339
(déduction faite des amortissements)	<u>\$ 1,065,994,496</u>

Le président,

*J. Desjardins*

### BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Bénéfices nets de l'exercice financier de onze mois finissant le 31 octobre 1965, déduction faite du versement au Fonds de pension du personnel, de l'amortissement des immeubles sociaux, de la provision pour impôts sur le revenu et des affectations aux réserves latentes à même lesquelles il a été pleinement pourvu aux créances mauvaises et douteuses et aux moins-values du portefeuille .....

Dividendes .....	\$ 3,871,820
Montant reporté .....	2,760,000
Montant viré au Fonds de réserve .....	\$ 1,111,820
Solde des bénéfices non répartis au 30 novembre 1964 .....	666,154
	<u>\$ 1,777,974</u>
Montant viré au Fonds de réserve .....	1,000,000
Solde des bénéfices non répartis au 31 octobre 1965 .....	<u>\$ 777,974</u>

Provision pour impôts sur le revenu \$4,183,000

### FONDS DE RÉSERVE

Solde au 30 novembre 1964 .....	\$ 45,000,000
Montant viré des bénéfices non répartis .....	1,000,000
Solde au 31 octobre 1965 .....	<u>\$ 46,000,000</u>

Le gérant général,

*J. Desjardins*

**Banque Canadienne Nationale**

# à l'écoute de **le travail** de radio-canada

## "AUJOURD'HUI": un complément au journal

Cinq jours par semaine, du lundi au vendredi à 7 heures, le réseau français de télévision de Radio-Canada présente **Aujourd'hui**. Sorte de quotidien du soir, l'émission **Aujourd'hui** est beaucoup plus qu'un journal: c'est, en somme, un supplément du journal, un complément à la nouvelle, une addition aux récits des faits d'actualité et aussi, si l'on veut, un condensé des événements marquants.

**Aujourd'hui** est, évidemment, un magazine complet d'information qui aborde tous les domaines -- économique, social, artistique, politique, etc. - chaque fois qu'une page de l'Histoire ou de la petite histoire s'écrit au Québec, au Canada, dans le monde.

Comme le lecteur d'un journal qui ne s'arrête qu'aux pages qui l'intéressent, **Aujourd'hui** choisit chaque jour les sujets les plus marquants, les plus controversés aussi et les plus susceptibles d'intéresser son public.

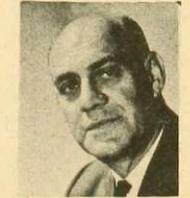
Ainsi, **Aujourd'hui** enquête souvent dans le monde du travail. Souvent et pour cause, puisque les événements dans ce domaine ne manquent pas. Les conflits entre patrons et ouvriers, les querelles intersyndicales, les grèves qui éclatent un peu partout, les problèmes de discrimination dans l'emploi, etc. trouvent largement écho à l'émission. C'est toujours les deux côtés de la médaille que présente **Aujourd'hui**, en invitant, tant du côté syndical que du côté patronal. Le grand magazine quotidien ne juge pas. Il ne fait que présenter, objectivement, une image complète du problème par des reportages sur place, comme ce fut le cas récemment pour la grève des professeurs dans la Mauricie; par des interviews avec les

représentants des parties en cause; par des enquêtes poussées; par des sondages aussi d'opinions chez l'homme de la rue. Tout cet éventail d'opinions, toutes ces enquêtes menées à fond permettent donc au téléspectateur de se former une juste idée de l'événement, de la nouvelle, du conflit dont il vient de lire la manchette dans son journal du soir.

Qu'il s'agisse de politique: par exemple, les dernières élections fédérales; qu'il s'agisse d'économie: comme les répercussions du régime d'austérité américain sur le Québec, qu'il s'agisse d'affaires sociales; comme l'assurance-maladie ou le régime des ventes du Québec; qu'il s'agisse de littérature; la parution d'un nouveau livre; qu'il s'agisse encore du domaine artistique: comme la venue à Montréal d'un Fernandel ou d'un Michel Legrand, **Aujourd'hui** est au rendez-vous et donne aussi rendez-vous ou plutôt la parole à tous ceux dont le témoignage sur un sujet donne peut apporter des éléments nouveaux

**Aujourd'hui** est, bien sûr, un magazine sérieux, mais il est souvent agrémenté de sujets amusants comme ce fameux "dictionnaire" que fabrique Pierre Paquette à l'aide de définitions de l'homme de la rue ou par un aussi joli minois que celui de Geneviève Grad qui a mis l'émission **Aujourd'hui** au pas de Saint-Tropez, ou encore par Dautres vedettes, comme Mathe Altéry et plus récemment, le grand Fernandel, qu'on a invitée à prendre place à la table des animateurs, Michelle Tisseyre et Wilfrid Lemoine, pour commenter à leur façon les événements à l'ordre du jour traités par **Aujourd'hui**.

Disons seulement, en terminant, qu'**Aujourd'hui** est le journal du soir pour gens curieux. L'êtes-vous?



Lorsque Michelle Tisseyre et Wilfrid Lemoine, animateurs de l'émission **Aujourd'hui**, apparaissent au petit écran, on peut dire que le grand magazine quotidien est "imprimé". Il ne reste plus aux téléspectateurs qu'à le lire, de 7 à 8 heures, du lundi au vendredi. Vous trouverez dans cette page des détails supplémentaires sur cette émission d'information.

Carl Dubuc et Jean Mathieu animent l'émission **Présent**, à la radio, tous les jours du lundi au vendredi, de 5 heures à 6 heures. Rappelons que cette émission (édition nationale) est présentée par Janine Paquet et Henri Bergeron, le matin à 9 h.30. A l'émission de l'après-midi, **Présent** fait place de 5 heures à 5 heures 30 aux événements métropolitain, pour passer ensuite, à 5 h. 30, aux nouvelles nationales.

Germain Lefebvre est l'un des animateurs de la série **Les Travaux** et les jours qui s'adresse, chaque dimanche à 1 h. 30, aux cultivateurs ainsi qu'aux horticulteurs amateurs ou professionnels.

Le Service des nouvelles de Radio-Canada, toujours à la fine pointe de l'actualité, renseigne chaque jour les auditeurs du réseau français sur les événements marquants de l'heure dans le monde, au pays et dans la métropole, par de nombreux bulletins de nouvelles diffusés notamment à 1 heure de l'après-midi, 6 heures et 10 heures du soir.

à la vitesse de la lumière  
toutes les nouvelles  
à toute heure  
à la radio  
de Radio-Canada

# Longuemare mes AMOURS

reginald  
boisvert

(chapitre troisième)

## "J'ai besoin d'être seul... Je quitte l'Amalga"

J'ai quitté Longuemare il y a six mois. Pourquoi et comment, je le dirai plus tard. Mon ami Luc Grenier a son idée toute faite là-dessus: "T'as quitté Longuemare parce que t'en avais marre!" m'a-t-il dit l'autre jour avec son sourire en coin qui fait si mal à voir.

Car Luc Grenier est venu me visiter à Trois-Rivières où j'habite maintenant. Il n'était pas venu pour me voir, il m'a même avoué qu'il avait décidé de se tenir loin. Il était venu parce que Trois-Rivières, c'est la grande-ville la plus proche, qu'il avait besoin de se perdre un peu dans une grande-ville, de perdre un peu la tête. Il m'a raconté une histoire de femme mariée rencontrée au cinéma; d'une fin de veillée passée dans un "grill", et du reste... En une seule nuit, il a flambé sa paye de quinze jours. Le lendemain dimanche, il est venu me voir: "Parce que tu es un peu ma conscience", m'a-t-il dit.

"Tu en avais marre de Longuemare" a-t-il insisté, avec son rire amer des mauvais jours. C'est vrai et c'est faux que j'en avais marre. Surtout, j'avais terriblement besoin d'être seul, de réfléchir. De voir un peu ce que j'allais faire maintenant de ma vie.

Chose certaine, Luc, lui, en a vraiment marre de notre ville natale. Et pourtant il y est resté.

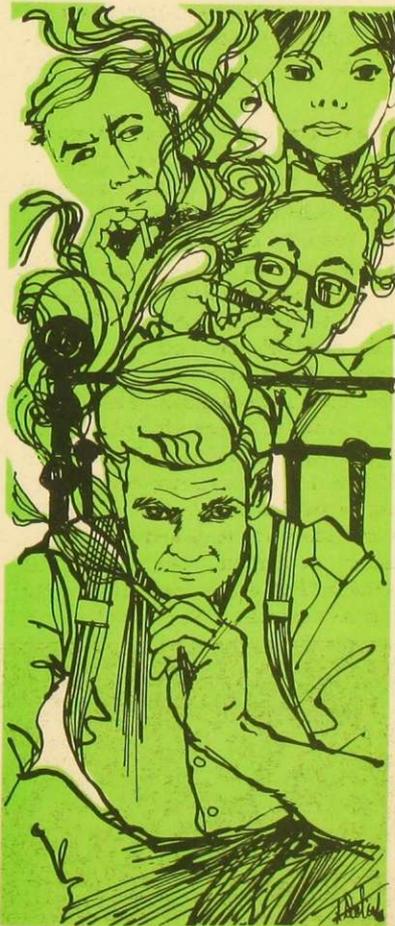
Une autre qui n'a pas très bien compris mon départ, c'est ma soeur Marguerite. C'est mon aînée, ma marraine, aussi: elle m'a tenu sur les fonds baptismaux, ce qui fait que de temps à autre elle s'accorde le droit de venir mettre le nez dans mes affaires. "Tu es parti à cause de notre mère, hein? Parce que tu en avais assez de lui rendre des comptes à chaque pas que tu faisais?"

Elle, il a fallu que je me retienne pour ne pas la flanquer à la porte. Au lieu de quoi j'ai tâché de lui expliquer patiemment: "Mais non, mais non, notre mère ne me demandait pas de comptes. Je suis parti parce que j'avais besoin de penser à mon affaire".

Et pourtant il est vrai que j'avais besoin de m'éloigner. De tout... et de

ma mère, aussi. Nous ne nous comprenions plus - en bonne partie parce que je ne me comprenais pas moi-même.

Il faut vous dire qu'il y a six mois, j'occupais à l'Amalgamated une situation fort enviable, et fort enviée. J'étais le secrétaire particulier de monsieur Foss, gérant général des usines. Et j'étais "dans sa manche", comme on dit. J'ai toujours été dans la manche de mes patrons. Comme de mes professeurs. Presque toujours.



Monsieur Foss m'a laissé entrevoir, un jour, que la Compagnie avait les yeux sur moi, que je pouvais prévoir "de grandes choses". C'était il y a deux ans, un beau jour d'hiver comme aujourd'hui. Je m'en souviens comme si c'était hier. La neige avait des reflets mauves devant le "Welfare Building".

Une affiche épinglée au mur de la bâtisse proclamait: "Plus rien n'importe sauf la victoire!" Une autre nous montrait un jeune soldat blessé, portant à la tête un pansement tout sanglant, et le regard chargé de reproche:

"Quelqu'un a parlé..." On nous rappelait ainsi qu'il ne fallait parler à personne de ce qui se passait dans notre usine, que des espions pourraient faire passer les renseignements à l'ennemi, que "nos gars" en Europe pourraient le payer de leur vie. Nous étions en guerre. Nous le sommes encore, d'ailleurs. Mais maintenant je n'y pense plus, j'attends comme tout le monde que ça finisse.

Toujours est-il que monsieur Foss, peu loquace d'habitude, s'est ouvert, ce jour-là. Il aurait pu me parler dans son bureau, où nous nous voyions tout le jour. Pourquoi a-t-il choisi de le faire devant l'affiche au jeune homme sanguinolent? Je ne sais pas: il faisait beau, il sentait moins ses soixante ans, peut-être, il se sentait, juste à ce moment-là, en veine de parler...

Nous avons marché de long en large. Il m'a raconté l'histoire du président actuel de la Compagnie. Que celui-ci avait commencé, comme moi, dans un emploi très subalterne - au laboratoire, comme moi à l'infirmerie. Qu'il était parvenu à se faire embaucher comme secrétaire particulier du président. Que pendant des années il avait suivi ce haut personnage, se renseignant sur tous les aspects de l'industrie... si bien qu'à la mort du président l'on n'avait trouvé personne d'aussi bien préparé que lui à succéder à son patron.

Monsieur Foss semblait penser, sincèrement, que je pouvais faire une carrière comme celle-là. Toute une part de moi ne demandait pas mieux que de le croire. Mais une petite voix intérieure me disait: "Comment s'appelle-t-il, le président? Smith? Moi je m'appelle Granger... Ce n'est pas la même chose... bien sur, Granger, cela peut se prononcer "Granngeur": mais quand même..."

Quand j'eus rapporté cette conversation à ma famille, ce fut le grand enthousiasme. Enfin, l'un de nous allait sortir de la petite misère, réussir, être riche, influent... Je pourrais aider mes frères et soeurs à arriver, eux aussi... Imaginez un peu quel choc ce fut, quel scandale, quand il y a six mois, j'ai décidé, sans consulter personne, de démissionner de l'Amalgamated. Ils n'ont rien dit devant moi, pas un mot, pas même ma mère, mais leur mine en disait long sur ce qu'ils se racontaient entre eux: "Il a perdu la carte, c'est bien simple..."

(à suivre)

# Si vous voulez que ça bouge à Ottawa, écrivez à Washington

La situation est mélante à Québec depuis quelque temps. On dirait que Jean Lesage est ministre de l'éducation et de la santé, que René Lévesque est ministre des affaires fédérales-provinciales, que Paul Gérin-Lajoie a démissionné, et qu'Eric Kierans s'est accaparé le porte-feuille des finances.

La situation n'est pas toujours heureuse mais cela a ses bons effets aussi.

Les lettres de Kierans à Washington par exemple!

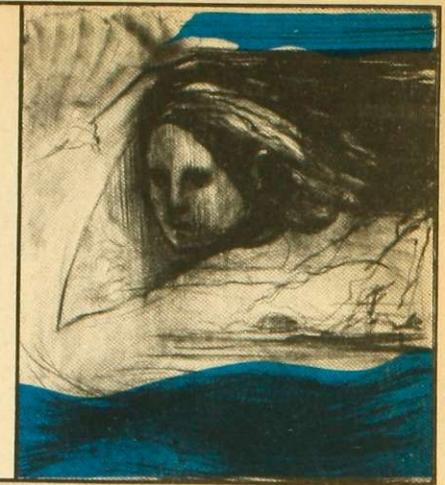
Kierans, millionnaire irlandais de Montréal, est ministre de la santé dans le cabinet Lesage. Il n'a aucune expérience dans ce domaine, et ça paraît. Mais il connaît la finance sur le bout de ses doigts.

En deux mots, le mois dernier Kierans a écrit à Washington pour dire aux Américains: vous resserrez la sortie

du capital américain chez nous. Si cela continue nous devons chercher le capital ailleurs, ou nous nationaliserons.

Il n'y avait rien d'essentiellement neuf dans les lettres de Kierans. Il avait dit la même chose publiquement à quelques reprises et on sait que Lévesque répète ce thème depuis plusieurs années.

Mais l'affaire a eu l'effet d'une bombe à Ottawa et à Washington. Pourquoi?



## la belle province

Les lettres de Kierans veulent dire principalement trois choses:

1. A court terme Ottawa ne peut financer suffisamment le développement québécois. Il faudra aller chercher l'argent ou aux E.-U. ou en Europe ou nationaliser nous-mêmes nos richesses et se tirer d'affaire;

2. Quand Ottawa parle en matière d'investissement financier au nom du Canada il ne tient pas compte des points de vue du Québec malgré nos représentations nombreuses à ce sujet;

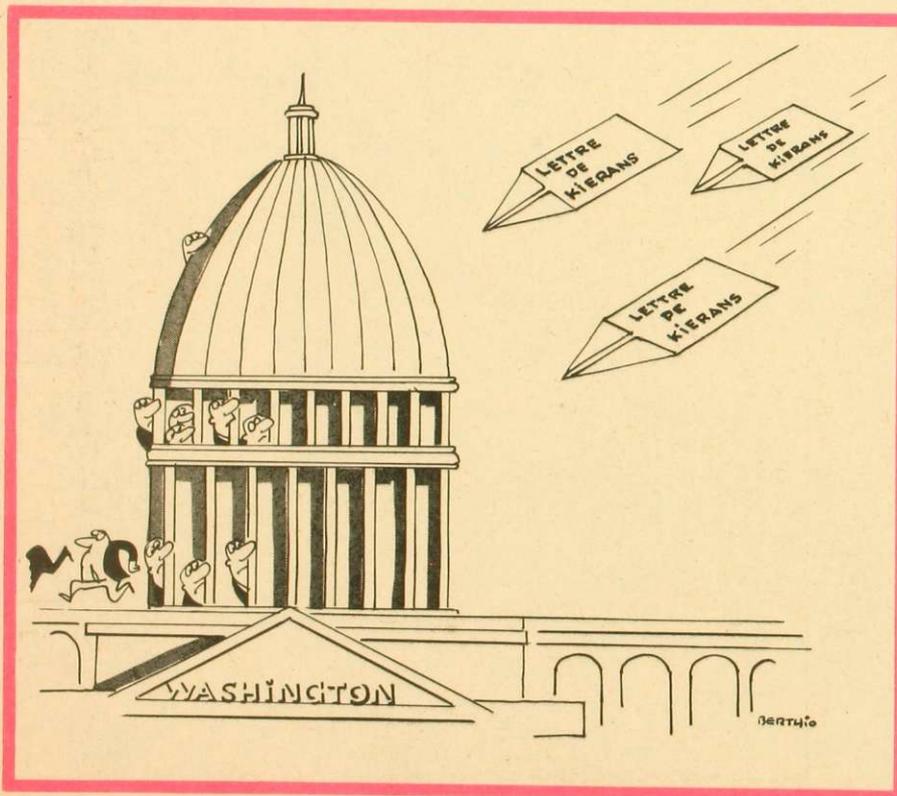
3. Québec a un besoin urgent de capital et prendra des mesures qui s'imposent pour rencontrer les besoins de la population.

Ce qui reste de cet incident c'est le fait qu'Ottawa s'est mis en colère non pas à cause des problèmes auxquels fait face le Canada et le Québec en particulier dans le domaine de l'investissement mais sur la façon de procéder de Kierans. Ce qui a fait dire à Kierans: laissez faire le protocole et occupez-vous de vos problèmes autrement nous nous en occuperons nous-mêmes.

En d'autres mots: Ottawa devra tenir compte dans ses relations avec Washington du point de vue du Québec. Autrement le Québec n'aura d'autre alternative que de parler directement à Washington. Après tout, dans bien des domaines, Ottawa n'est que l'écho de Washington.

Le ministre irlandais, en bon financier, a vraiment su où frapper.

Richard DAIGNAULT



### La force de frappe irlandaise